



LE DEVOIR

Vol. XCVII N° 81

LE JEUDI 13 AVRIL 2006

87c + TAXES = 1\$

Une nouvelle menace pèse sur Cloutier

*Après 32 années
de silence,
une troisième
victime présumée
se manifeste*

BRIAN MYLES

Un courriel au contenu potentiellement explosif a compromis les chances de sortie de prison du pédophile Guy Cloutier. Après 32 années de silence, une troisième victime présumée s'est manifestée la veille de la comparution de l'imprésario devant la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC).

Cette victime présumée, non identifiée, a expédié mardi soir vers 20h un courriel au bureau national de la CNLC, à Ottawa, pour révéler qu'elle aurait été agressée sexuellement par Cloutier en 1974-75, à l'époque où le gérant d'artistes parcourait déjà le monde avec un jeune prodige, René Simard.

Les commissaires chargés d'étudier la demande de libération conditionnelle de Guy Cloutier ont pris connaissance de cette information hier matin seulement, aux premières minutes d'audition de la cause. Ils ont jugé les révélations assez sérieuses pour reporter l'affaire. «Compte tenu de cette nouvelle information, nous ajournons l'audience afin de demander aux Services correctionnels d'en vérifier la validité et la crédibilité et de faire toutes les vérifications nécessaires auprès des corps policiers concernés», a dit la commissaire Constance Bennett. «Ce n'était pas prévu. La commission se doit de vérifier cette information qui peut être cruciale dans l'évaluation [du cas de M. Cloutier]», a-t-elle ajouté.

Guy Cloutier n'en revenait tout simplement pas. Il a posé une main contre son front tout en hochant la tête en signe de consternation. Emprisonné depuis bientôt 16 mois, il devra patienter encore deux mois avant d'obtenir une nouvelle audience devant la CNLC. C'est le délai minimal à respecter en pareilles circonstances. Cloutier fêtera donc ses 66 ans, le 30 avril prochain, au pénitencier de la montée Saint-François, à Laval. Son avocat, Jacinthe Lanctôt, n'a pas rappelé *Le Devoir* hier.

Interroger la victime

Dans l'immédiat, des agents des Services correctionnels du Canada (SCC) vont entrer en contact avec la victime présumée afin d'évaluer la crédibilité de ses accusations. Le cas échéant, ils partageront leurs renseignements avec les enquêteurs de la Sûreté du Québec (SQ).

La police provinciale n'a pas pu confirmer hier si elle enquêtait ou non sur Guy Cloutier au sujet de cette troisième agression présumée. Au moment de mettre sous presse hier, la SQ n'avait toujours pas reçu de demande d'assistance de la part des SCC.

«Si les commissaires ont décidé de remettre l'audience, c'est sûrement que l'information était suffisamment importante», a dit la porte-parole de la CNLC, Carole Ménard, sans donner plus de détails.

VOIR PAGE A 8: CLOUTIER



Le 17 novembre 2004, Guy Cloutier reconnaissait sa culpabilité à des accusations d'agression sexuelle et d'attentat à la pudeur à l'encontre de deux victimes d'âge mineur.

PÉRÉQUATION L'Ontario suscite l'irritation

*«Une sortie
étonnante»,
estime Benoît
Pelletier*

ROBERT DUTRISAC
JUDITH LUSSIER

Des premiers ministres ont réagi avec irritation hier au fait que l'Ontario émette un communiqué distinct de celui du Conseil de la fédération, mardi soir, pour se dissocier du rapport du Comité sur le déséquilibre fiscal, commandé par le Conseil, qui définit une nouvelle formule de péréquation beaucoup plus généreuse.

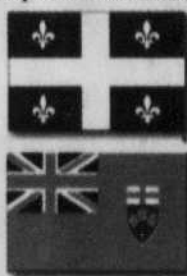
Le premier ministre Jean Charest a indiqué qu'aucun premier ministre n'avait été prévenu que l'Ontario émettrait un communiqué. Les réunions du Conseil de la fédération se concluent d'habitude par la diffusion d'un seul communiqué commun. Mais M. Charest n'a pas voulu jeter la pierre au premier ministre Dalton McGuinty, qui n'avait pas caché son opposition à toute augmentation des versements de péréquation. «On n'est pas à la fin des discussions, on est au début», a fait valoir Jean Charest au cours d'une conférence de presse.

«Ultimement, c'est au gouvernement fédéral que reviendra la responsabilité de voter une loi sur la question de la péréquation», a rappelé M. Charest.

Le Conseil de la fédération rencontrait hier une délégation de premiers ministres d'États australiens. Il était représenté par M. Charest et par les premiers ministres du Manitoba, Gary Doer, de l'Île-du-Prince-Édouard, Pat Binns, et du Nunavut, Paul Okalik. Tous les autres premiers ministres avaient quitté Montréal mardi soir après avoir discuté du rapport affublé d'un titre prédestiné: *Réconcilier l'inconciliable*. En l'absence de M. McGuinty, l'Ontario était représenté hier par sa ministre des Affaires intergouvernementales, Marie Bountrogianni.

Dans son communiqué, M. McGuinty estime que toute hausse de la péréquation au-delà de l'indexation prévue de 3,5 % est injuste pour les Ontariens. «Ce n'est pas juste pour la population de l'Ontario. Ce n'est pas juste pour nos entreprises», lit-on dans sa déclaration. Cette augmentation «est une chose que le contribuable de l'Ontario ne peut tout simplement pas assumer».

À la presse hier, Mme Bountrogianni a indiqué que M. McGuinty n'a fait que réitérer la position de



Aucun premier ministre n'avait été prévenu que l'Ontario émettrait un communiqué

VOIR PAGE A 8: ONTARIO

Bernier sème l'inquiétude dans l'industrie forestière

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Le ministre fédéral de l'Industrie, Maxime Bernier, a soulevé la colère du Bloc québécois et semé l'inquiétude dans l'industrie forestière hier avec des déclarations confuses et inexacts ayant trait aux garanties de prêts que le gouvernement pourrait accorder à l'industrie du bois d'œuvre. Le ministre a en effet déclaré qu'un plan de garanties de prêts équivalait «à donner 5,3 milliards de dollars des payeurs de taxes québécois et canadiens à l'industrie forestière».

Les compagnies forestières et le Bloc québécois se sont empressés de dénoncer cette «fausseté totale» et la «méconnaissance» du ministre dans ce dossier.

VOIR PAGE A 8: BERNIER

INDEX

Annonces	B4	Météo	B4
Avis publics	B5	Monde	A5
Culture	B8	Mots croisés	B4
Décès	B4	Politique	A3
Économie	B1	Sports	B6
Éditorial	A6	Sudoku	B5
Idées	A7	Télévision	B7

Exportations d'armes légères: le Canada montré du doigt

Des balles fabriquées à Le Gardeur sont utilisées en Irak par les soldats américains

GUY TAILLEFER

Nombre de zones grises et de transactions douteuses sous les beaux discours du Canada à propos des dangers de la prolifération des armes légères dans le monde. En cette matière, le Canada manque nettement de transparence réglementaire et ne contrôle qu'en partie la destination de ses exportations, ce qui ouvre la porte à la possibilité que des armes et des munitions vendues par les entreprises canadiennes tombent entre les mains d'États, d'armées et de groupes qui ne font pas grand cas des droits humains.

Tel est l'inquiétant constat que fait l'ONG canadienne Project Ploughshares dans un récent rapport intitulé *Canada and Small Arms Exports*, consacré aux méandres et aux ratés du système de contrôle des exportations canadiennes d'armes légères et de petit calibre. Exercice d'autant plus utile que se tiendra en juin prochain à l'ONU un sommet dont on espère qu'il accouchera de mesures efficaces et universelles pour endiguer la prolifération incontrôlée de ces



AGENCE FRANCE-PRESSE

VOIR PAGE A 8: ARMES

L'archevêque de Québec se raconte

Le journaliste et le cardinal

Entretiens
Le cardinal Marc Gauthier et Pierre Malouin

208 pages • 24,95 \$

Des questions audacieuses,
des réponses claires!

NOVALIS

• LES ACTUALITÉS •

Godfrey se retire de la course au leadership du PLC

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le libéral John Godfrey ne sera finalement pas de la course à la chefferie. Celui qui, le deuxième (après une quasi-inconnue du parti), s'était montré intéressé par la succession de Paul Martin doit renoncer à ses rêves pour des raisons de santé.

«C'est très décevant, a reconnu M. Godfrey en conférence de presse hier matin. La réponse que j'obtenais était très positive. J'ai eu un bon week-end à Edmonton [où un premier débat informel a été tenu]. L'ironie, c'est que ma campagne prenait de la vitesse à tous égards, y compris les appuis financiers, qui étaient au rendez-vous.»

M. Godfrey, député à la Chambre des communes depuis 1993, n'a pas voulu préciser la nature de ses problèmes de santé. Tout au plus a-t-il expliqué qu'il ne se sentait pas bien depuis deux mois («Je ne sais toujours pas pourquoi», a-t-il dit), qu'il avait entrepris une série de tests médicaux et que son médecin lui a annoncé lundi soir que d'autres tests seraient nécessaires.

«C'est une distraction. J'aimerais mieux être en bonne forme pour faire la campagne de huit mois.»

M. Godfrey voulait articuler sa campagne autour de trois thèmes: le développement durable et la lutte contre les changements climatiques en particulier; la recherche de l'équité par le développement de programmes sociaux; la promotion de la souveraineté canadienne sur la scène internationale.

M. Godfrey, un ancien professeur d'université et journaliste de 63 ans, n'a jamais eu peur de contredire son parti lorsqu'il le jugeait nécessaire. Il avait signé une pétition à l'époque pour forcer Jean Chrétien à ratifier le protocole de Kyoto et s'était opposé fermement à la participation à la guerre en Irak alors que son chef n'avait pas encore pris de décision.

Avec son retrait, il ne reste plus que trois candidats officiellement déclarés dans la course au leadership: Stéphane Dion, Michael Ignatieff et Martha Findlay Hall, qui s'était présentée en 2004 dans la circonscription de Belinda Stronach alors que celle-ci était candidate conservatrice.

M. Godfrey se réserve le droit d'appuyer le candidat de son choix à une date ultérieure. Il faudra que ce candidat mette l'accent sur les changements climatiques, a-t-il averti. M. Dion a lancé sa campagne vendredi sur ce thème.

Le Devoir

Le patron de la Monnaie royale canadienne a démissionné après la publication de ses comptes de dépenses

Ottawa devra verser 417 000 \$ à David Dingwall

Le gouvernement libéral précédent a forcé l'ancien président de la Monnaie royale canadienne, David Dingwall, à démissionner rapidement de son poste pour éviter la tempête politique à propos de ses comptes de dépenses plantureux même si ceux-ci étaient justifiés. C'est ce qu'a affirmé le juge George Adams dans son rapport rendu public hier et qui contredit la version du gouvernement Martin formulée à l'époque. Le juge a donc fixé la prime de ce «départ involontaire» à 417 000 \$.

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — L'ancien président de la Monnaie royale canadienne (MRC), David Dingwall, parti au milieu d'une tempête concernant ses comptes de dépenses, n'a pas quitté son poste volontairement l'automne dernier puisque le gouvernement n'a rien fait pour le retenir et n'a pas voulu le soutenir dans la controverse, contrairement à ce qui a été affirmé à l'époque. David Dingwall, un proche de Jean Chrétien, semble donc avoir été victime d'un règlement de comptes de la part du gouvernement Martin.

Le juge George Adams, chargé d'arbitrer le différend entre le gouvernement fédéral et David Dingwall en ce qui a trait à la prime de départ de ce dernier, n'a pas été tendre dans son rapport. Selon lui, l'ancien ministre libéral sous Jean Chrétien, qui avait pris les rênes de la MRC en 2003, a tout à fait raison lorsqu'il soutient avoir été contraint de démissionner. «Le départ de M. Dingwall était clairement involontaire», tranche le juge.

Selon lui, le gouvernement libéral, s'il avait vraiment voulu garder à son emploi David Dingwall, aurait dû voler à son secours après que celui-ci eut soutenu au greffier du Conseil privé, au ministre Reg Alcock et au premier ministre Paul Martin n'avoir rien à se reprocher. «Les options disponibles pour faire baisser la pression n'ont pas été utilisées», dit George Adams.

«Personne au gouvernement n'était prêt à l'écouter et à vérifier les faits équitablement. [...] Il a été encouragé à démissionner avant la période de questions», poursuit le magistrat. Ce dernier estime que le traitement réservé à M. Dingwall par le gouvernement a été «totalement injustifié», même si le juge dit comprendre le contexte de gouvernement minoritaire qui échauffait les esprits à l'époque. «La politique pratiquée comme un sport violent [«blood sport»] peut expliquer les agissements du gouvernement, mais pas le traite-

ment réservé à M. Dingwall.»

Par conséquent, George Adams somme Ottawa de verser à David Dingwall 417 780 \$ en guise de prime de séparation, dont 379 800 \$ pour les 18 mois de salaire à venir et 37 980 \$ en avantages divers. Hier, dans un court communiqué de presse, David Dingwall a fait savoir que justice était rendue et qu'il en était bien heureux.

Le gouvernement Martin soutenait à l'époque que M. Dingwall était parti de son propre chef à cause du scandale sur ses comptes de dépenses et qu'on avait tenté de le retenir. Et puisqu'il était parti volontairement, le gouvernement pouvait lui verser une prime de départ bien moindre, d'où l'arbitrage qui a suivi, puisque M. Dingwall n'était pas d'accord.

L'ancien président de la MRC avait été placé sur la sellette l'automne dernier lorsque le Parti conservateur et différents journaux, notamment *Le Journal de Montréal*, avaient révélé au grand jour son compte de dépenses plantureux. En 2004, par exemple, M. Dingwall avait dépensé près de 210 000 \$, avec des voyages et des restaurants coûteux à la clé. Un rapport indépendant de la firme Price WaterhouseCoopers avait par la suite affirmé que presque toutes les dépenses étaient justifiées.

Le Devoir

Garderies: l'opposition tente de bonifier le programme conservateur

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le Bloc québécois et le NPD tendent une branche d'olivier à Stephen Harper dans le dossier des garderies. Même s'ils continuent de réclamer le transfert des sommes promises aux provinces par l'ancien gouvernement libéral, les deux partis font un compromis en tentant d'améliorer la proposition conservatrice plutôt que de la rejeter en bloc.

Selon le chef Gilles Duceppe, la promesse conservatrice de verser 1200 \$ aux familles pour chaque enfant de moins de six ans qu'elles ont à leur charge «n'atteint pas les objectifs qu'on devrait poursuivre, soit d'aider ceux qui en ont le plus besoin». La raison tient en un mot: impôt. La prestation sera taxée par les deux niveaux de gouvernement. Sans compter qu'en augmentant ainsi le revenu familial, cette prestation contribuera à réduire les autres bénéfices fiscaux que touchaient les familles, comme le rembourse-

ment de la TPS et de la TVQ ou encore la prestation fiscale canadienne pour enfant.

Ainsi, le Bloc québécois calcule qu'une famille monoparentale avec deux enfants gagnant 28 000 \$ ne touchera que 539 \$ nets par enfant. Par contre, une famille gagnant 205 000 \$ avec un des parents à la maison conserverait la totalité des 1200 \$. Le calcul est un peu biaisé, car il déduit des 1200 \$ les prestations en moins que recevrait la première famille, des prestations auxquelles la famille plus riche n'a pas droit au départ. Les déductions sont donc nulles dans leur cas.

Le NPD a fait des calculs similaires et, si ses chiffres ne sont pas tout à fait identiques à ceux du Bloc, la même distorsion existe à ses yeux. «Ca aide les familles dont le revenu se situe entre 100 000 et 200 000 \$», a affirmé la députée Olivia Chow. Mme Chow s'est présentée en conférence de presse avec des liasses de billets de 5 \$ pour illustrer ce qui reste-

rait dans les poches des parents.

La ministre des Ressources humaines, Diane Finley, rejette tous ces calculs. «Quatre provinces se sont engagées à ne pas récupérer les sommes que nous verserons et j'espère que les autres suivront bientôt», a-t-elle expliqué dans un entretien téléphonique avec *Le Devoir*.

Ainsi, les provinces s'engageraient à exclure les 1200 \$ du calcul des revenus des familles pour déterminer leur admissibilité aux programmes d'aide fiscale de toute nature. Le gouvernement fédéral ferait-il de même? «Vous devez attendre le budget pour le savoir», répond Mme Finley.

Mme Finley s'oppose aussi à la philosophie de ces calculs. L'idée, dit-elle, est d'offrir un «bénéfice universel» et un «traitement équitable», non pas de moduler une aide gouvernementale selon les besoins financiers de chaque famille.

Le Devoir

Améliorez le Plan vert, disent les écologistes

LOUIS-GILLES FRANCŒUR

Le Réseau Action Climat (RAC) a enjoint hier à l'opposition aux Communes de faire échec aux tentatives du gouvernement Harper de sabrer lors de son prochain budget les programmes créés pour atteindre les objectifs de Kyoto.

Les groupes écologistes ont aussi invité le gouvernement Harper à ne pas se défilier de ses responsabilités en coupant carrément les fonds au Plan vert sans pour autant oser désavouer le traité qu'il dénonce comme étant inefficace et irréaliste.

Peut-être est-il vrai que le Plan vert de Paul Martin était faible à plusieurs égards, conviennent les groupes, mais c'est une bonne raison pour faire mieux, pas pour tout arrêter, comme le gouvernement Harper s'apprête à le faire.

«C'est aussi incongru de couper dans les programmes de réduction en place pendant qu'on les révisé que si on fermait les hôpitaux pendant qu'on discute des améliorations possibles au système de santé», a déclaré Hugo Séguin, d'Équiterre, hier au *Devoir*.

Les écologistes s'en sont par ailleurs pris aux réticences des conservateurs à tout programme d'achat de crédits d'émissions à l'étranger. Cette règle du protocole de Kyoto permet à des entreprises de réaliser dans des pays en développement des projets à moindre coût mais tout aussi bénéfiques pour le climat que si ces réductions avaient été réalisées ici à

un prix plus élevé. Les conservateurs disent que cette stratégie favorise des investissements qui se chiffrent par milliards pour acheter de «l'air chaud» («hot air»). La réalité, expliquaient hier les porte-parole du réseau canadien, c'est que les pays en développement ont besoin de cette aide financière et technique autant pour réduire leurs propres émissions que pour relancer leur économie.

Les écologistes nient qu'il soit irréaliste d'atteindre les objectifs de Kyoto entre 2008 et 2012. Si Ottawa, disent-ils, impose des objectifs précis de réduction aux grands secteurs industriels, en particulier aux grands émetteurs, et instaure des règlements applicables dès 2008, le Canada peut prétendre arriver à ses fins.

Quant aux membres du RAC, qui réunit des groupes comme Greenpeace, l'Institut Pembina, le WWF et la Fondation David Suzuki, ils ont proposé au gouvernement Harper une dizaine de mesures pour renforcer le plan d'action canadien, y compris en assignant des objectifs de réduction réglementaires aux grands émetteurs et aux constructeurs automobiles. Ils ont proposé d'étoffer le Code canadien du bâtiment, de quadrupler le programme d'aide financière (1 ¢ du kWh) aux énergies alternatives, de commencer dès maintenant à acheter des crédits dans les pays en développement et de poursuivre la mise en œuvre du Fonds pour le climat.

Le Devoir

«Aux arbres, citoyens!»

Pétition de 171 522 noms déposée pour la protection de la forêt boréale

LOUIS-GILLES FRANCŒUR

Les groupes écologistes à l'origine de la campagne «Aux arbres, citoyens!» ont déposé hier à l'Assemblée nationale une pétition de 171 522 signatures pour la création d'aires protégées dans la forêt boréale, Québec n'ayant atteint que 54 % des objectifs en matière d'aires protégées qu'il s'était lui-même fixés en 2002 dans sa stratégie nationale. Les libéraux de Jean Charest s'étaient engagés à respecter cette politique.

La campagne «Aux arbres, citoyens!» a été lancée il y a quelques mois par le Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE), la Société pour la nature et les parcs (SNAP), Nature Québec et le Fonds mondial de la nature (WWF). Ce sont ces quatre groupes qui ont réalisé le bilan des efforts du gouvernement en matière d'aires protégées, divulgué hier. Cette politique relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Claude Béchard.

Selon les quatre groupes, le Québec ne protège à ce jour que 3,4 % de son territoire selon les critères internationaux. En comparaison, l'Ontario a dépassé depuis des années son objectif de 8 %. Mais Québec prétend protéger 5,7 % de son territoire car il englobe dans son calcul les territoires de mise bas des caribous du Nord québécois où, contrairement aux normes, il maintient toujours actifs des droits miniers qui pourraient éventuellement autoriser l'ouverture d'une mine. Il ajoute aussi dans son calcul

l'île d'Anticosti, où on procède à de l'exploitation forestière. Mais Québec se défend mieux dans ce dossier car il accorde des droits de coupe à la condition que les exploitants maintiennent par de coûteux exclos les réserves alimentaires en déclin des milliers de chevreuils de l'île.

Selon le bilan des groupes, avec un maigre résultat de 54 %, Québec n'obtient pas la note de passage. La lenteur de Québec à passer à l'action dans ce dossier s'expliquerait par le fait que la surexploitation des forêts, constatée par la commission Coulombe, a forcé le gouvernement à réduire de 20 % le calcul de la possibilité forestière et d'environ 10 % les allocations de coupe globales. S'il soustrait d'autres territoires pour les protéger, Québec craint de nouvelles pertes d'emplois. Jusqu'ici, note le bilan des groupes, 28 183 km² ont été ajoutés au réseau d'aires protégées, mais seulement dans quatre des 13 «provinces naturelles» du Québec. Et aucune de ces quatre unités naturelles du territoire n'atteint son objectif de protection de 8 %. Le quart seulement des territoires protégés se retrouve en forêt boréale continue. Depuis 2002, aucun nouvel habitat ou refuge faunique n'a été comptabilisé. Un seul parc a été créé, soit celui des Pingualuit, et un autre, Orford, risque même d'être bientôt amputé d'une partie très controversée que Québec espère faire oublier par un achat qui doublerait éventuellement sa superficie.

Le Devoir

Depuis qu'il est au pouvoir, le gouvernement Charest n'a jamais cessé de sabrer les droits et les acquis sociaux.

À la négociation avec les salarié-e-s de l'État, IL OPPOSE UNE LOI DÉCRÉTANT LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL.

Au sujet des problèmes vécus au sein du réseau de la santé, IL NIE L'EXISTENCE D'UN SOUS-FINANCEMENT ET RÉPOND PAR UNE PLUS GRANDE OUVERTURE À LA PRIVATISATION.

À propos de la lutte contre la pauvreté, IL DEMEURE PERPÉTUELLEMENT MUET.

Monsieur Charest, les 56 500 professionnelles en soins gardent votre gouvernement sous haute surveillance.

FÉDÉRATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC



POLITIQUE



Michel David

Qu'en pense Lucien?

La retraite n'a pas changé Bernard Landry. S'il était moins impulsif, il serait encore chef du PQ. Tant pis pour lui s'il est assez fou pour boycotter les pièces de Michel Tremblay.

D'ailleurs, à entendre les explications quelque peu embrouillées du dramaturge, sa remise en question du projet souverainiste semble aussi molle que pouvait l'être son adhésion.

N'empêche, quand un autre monstre sacré comme Robert Lepage joint sa voix à la sienne et confesse être «un souverainiste moins convaincu qu'avant», il faut reconnaître qu'il y a peut-être un problème.

«On dirait qu'on a besoin de quelqu'un qui nous convainque à nouveau d'y croire», dit M. Lepage. Il est normal que cette démonstration soit à refaire au profit des plus jeunes. Ce qui est plus inquiétant, c'est qu'un souverainiste de sa génération ait encore besoin.

Il n'est pas nécessaire d'être un observateur très attentif de la scène politique québécoise pour constater que la dimension économique occupe une place grandissante dans le discours souverainiste depuis dix ans. Bien sûr, elle est incontournable, mais on a parfois l'impression que la souveraineté est devenue une sorte de plan d'affaires.

M. Lepage ajoute que «depuis le départ de Lucien Bouchard, la souveraineté n'est plus incarnée par personne». Le PQ étant ce qu'il est, pour le plus grand malheur du projet dont il est porteur, les militants péquistes ont été les seuls à applaudir à son départ en 2001. Encore l'automne dernier, ils ont sauté sur l'occasion de le huer après avoir mis son successeur à la porte.

Plus encore que René Lévesque, M. Bouchard parlait de la souveraineté avec ses tripes. Dans ses discours référendaires, il évoquait les torrents de sueur versés par nos ancêtres pour préserver notre héritage, nous rappelant à l'obligation d'en faire autant pour nos enfants. Cela ne faisait peut-être pas très branché, mais il remuait quelque chose de très profondément ancré dans l'âme québécoise.

Paradoxalement, c'est sous son règne que le discours péquiste a pris une nouvelle tangente. De la campagne référendaire, M. Bouchard avait conclu qu'une victoire du OUI la prochaine fois supposait d'abord de conjurer l'insécurité économique dont souffraient encore trop de Québécois.

En 1995, la crainte d'une monumentale faillite collective était déjà nettement moindre qu'en 1980, mais la perspective d'hériter d'une dette qui s'ajoutait à un déficit annuel de plusieurs milliards en inquiétait plusieurs. Fort de l'ascendant dont il jouissait, le nouveau premier ministre avait mobilisé le Québec tout entier dans une vaste corvée budgétaire.

Le hasard a voulu que le déficit zéro soit atteint au moment où le gouvernement fédéral, de son côté, commençait à engranger de plantureux surplus. Tout naturellement, la lutte contre le déficit s'est transformée en bataille pour les surplus. De préalable, le budgétaire est devenu l'objectif. Le discours souverainiste a pris le virage d'autant plus facilement que l'argument identitaire était proscrit depuis la malheureuse phrase de Jacques Parizeau.

En créant la commission Séguin, Bernard Landry a fait en sorte de conceptualiser la bataille pour les surplus, qui est devenue la lutte contre le déséquilibre fiscal. La souveraineté est devenue le moyen de récupérer ce butin. M. Landry répétait continuellement que notre appartenance au Canada nous coûtait 50 millions par semaine, faisant miroiter tout ce que le Québec pourrait s'offrir avec cet argent. Il a même songé à faire porter un référendum là-dessus. S'il fallait que Stephen Harper règle le problème!

Le «programme de pays» adopté au congrès de juin, qui tient maintenant lieu d'argumentaire aux souverainistes, s'articule autour de l'étude de François Legault sur les finances d'un Québec souverain, qui comptabilise les milliards additionnels que l'élimination des chevauchements entre les deux ordres de gouvernement nous ferait économiser.

Bien sûr, la souveraineté est bien plus que cela, mais après dix ans d'obsession comptable, comment s'étonner que certains n'y voient plus qu'une affaire d'argent?

Lucien Bouchard savait trouver les mots pour expliquer ce qu'il était d'abord une question d'identité, de responsabilité et même d'honneur. Il a été d'autant plus consternant de le voir tout laisser tomber, même si l'apathie des Québécois devant les turpitudes fédérales avait de quoi décourager.

En annonçant sa démission, le 11 janvier 2001, il présentait toujours la souveraineté comme «le seul projet qui puisse offrir une voie d'avenir aux Québécois». Depuis, on ne sait plus trop ce qu'il pense. Diverses rumeurs circulent sur ce qu'il aurait dit ici ou là, ce qu'on rapporte la plupart du temps comme étant une conversion au fédéralisme.

En octobre dernier, les auteurs du manifeste *Pour un Québec lucide* écrivaient: «Certains membres de notre groupe sont favorables à la souveraineté, d'autres pensent que l'avenir du Québec sera mieux assuré au sein du Canada.» M. Bouchard lui-même n'a pas voulu dire dans quel camp il se situait.

Depuis cinq ans, l'ancien premier ministre a scrupuleusement observé son devoir de réserve, au point d'avoir boudé le documentaire *Point de rupture*, mais cela n'empêche pas les conjectures sur son éventuel retour en politique, même s'il est très difficile de voir comment dans le contexte actuel.

On peut très bien le comprendre de ne pas vouloir alimenter ces conjectures, mais il a aussi une certaine responsabilité devant l'histoire. En 1995, il avait vivement reproché à Pierre Marc Johnson de rester à l'écart du débat référendaire. Il trouvait ce mutisme indigne d'un ancien premier ministre du Québec et successeur de René Lévesque.

Soit, il n'y a pas de référendum en vue, mais si des souverainistes comme Michel Tremblay et Robert Lepage perdent la foi, il y a des risques que d'autres la perdent aussi et qu'il n'y ait plus jamais de référendum. M. Bouchard n'a pas à reprendre du service s'il n'en a pas envie. Pourrait-il simplement dire si cela vaut la peine que l'on continue?

mdavid@ledevoir.com

Michel Tremblay réitère sa foi séparatiste

Le dramaturge dit avoir été mal interprété et réplique à ceux qui l'ont attaqué

JOHANNE LENNEVILLE

Devant les réactions souvent virulentes suscitées par ses commentaires au sujet du projet souverainiste au Québec, l'auteur et dramaturge Michel Tremblay a voulu remettre les pendules à l'heure dans une entrevue accordée à Radio-Canada hier.

Il y précise entre autres être toujours nationaliste, voire séparatiste. Selon lui, toute cette controverse entourant ses propos provient du titre paru à la une du quotidien *La Presse* lundi, qui chapeautait l'article diffusé à la suite d'une entrevue qu'il avait accordée à un journaliste de la Presse canadienne, Pierre Saint-Arnaud.

Le titre en question, «Je ne crois plus à la souveraineté», ne reflétait en rien ses propos, dit-il. «Ce que je dis dans cette interview, c'est que tant et aussi longtemps qu'on va essayer de nous vendre un pays en nous parlant uniquement d'économie, je pense qu'on n'y arrivera pas. Je ne dis pas que j'ai raison, mais c'est ce que je pense», a déclaré le dramaturge.

Victor-Lévy Beaulieu

Il ne comprend pas pourquoi les attaques à son endroit ont été aussi virulentes et réagit même avec colère aux commentaires de l'écrivain Victor-Lévy Beaulieu.

M. Beaulieu, qui connaît Michel Tremblay depuis plus de 40 ans, l'a traité de «trou de cul», rien de moins. «Un gars aussi important qui fait une déclaration aussi stupide ne mérite pas mieux que d'aller finir ses jours en Floride avec un club de varices», a-t-il déclaré au *Journal de Montréal*.

Hier, Michel Tremblay lui a

renvoyé le compliment: «Vous direz de ma part à Victor-Lévy Beaulieu que le fait qu'il a réduit les gens qui descendent en Floride l'hiver à des varices nous montre non pas ce qu'il pense de moi mais bien ce qu'il pense des Québécois. Comment peut-il se dire nationaliste quand il réduit les Québécois à des varices? C'est lui qui est stupide.»

Bernard Landry

Parmi les autres critiques, il y a même eu celle de l'ex-chef du Parti québécois, Bernard Landry, qui a déclaré à la radio n'avoir plus l'intention d'aller voir les œuvres du dramaturge au théâtre et sommé Michel Tremblay de clarifier sa position.

«M. Landry a toujours eu un petit peu de difficulté à prendre la critique, estime l'auteur des Belles-Sœurs. On est dans un pays démocratique. La démocratie, c'est la possibilité, justement, de la discussion, c'est la possibilité de la critique, c'est la possibilité du doute.»

Censure

Après tout ce battage, Michel Tremblay se demande jusqu'où ira la réprobation.

«Qu'est-ce qu'ils vont faire? Ils vont me punir. Ils vont brûler mes livres sur la place publique parce que j'ose dire quelque chose d'un peu différent? Ce n'est plus de la démocratie, c'est de la censure», s'insurge l'écrivain.

M. Tremblay, qui dit ne plus se reconnaître dans le projet souverainiste actuel, veut qu'on «revienne un peu plus sur les sentiments, sur les émotions», et qu'on ne mette plus seulement l'accent «sur la seule faisabilité ou viabilité du projet».

Presse canadienne

Nouvelle démission au CPI

Bachand plaide que le Québec en fait davantage que l'Ontario en matière de R&D

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Le Conseil des partenaires pour l'innovation a perdu un autre membre hier. Il s'agit de Jean Nicolas, ancien vice-recteur à la recherche de l'Université de Sherbrooke.

Cette démission fait suite à trois autres annoncées dans les derniers jours, dont celle du coprésident du CPI. Ces personnes ont claqué la porte de ce conseil pour protester contre le fait que le budget Audet «en fait trop peu» pour la recherche, l'innovation et les universités.

Par ailleurs, malgré son geste d'éclat contre les politiques gouvernementales, M. Limoges a été applaudi par toute l'Assemblée nationale hier. Le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, Raymond Bachand, a même tenu à «rendre hommage» au démissionnaire, qu'il a présenté comme un «pionnier de l'histoire des sciences au Québec», «un chercheur émérite qui a participé longtemps à la fonction publique québécoise et qui est quelqu'un qu'on peut remercier de toute sa contribution».

Toutefois, selon M. Bachand, les démissionnaires du CPI oublient que «de nombreuses recommandations du Conseil des partenaires de l'innovation ont été mises en place, par exemple la valorisation des résultats de recherche scientifique, aider les chercheurs à amener leur preuve de concept de l'idée au produit». Selon M. Ba-

chand, en consacrant 2,7 % du PIB à la recherche et développement (R&D), le Québec dépasse déjà ce que font «l'Ontario, le Canada, la France et l'Angleterre». «En innovation, on vise à atteindre 3 %, ce qui est déjà un des taux les plus élevés de l'OCDE et dans les pays occidentaux», a ajouté le ministre en Chambre.

M. Bachand a rappelé qu'en vertu du dernier budget, le Québec consacrerait 75 millions de plus à ce domaine sur trois ans, dont 26 millions pour 2006-07 et 49 millions pour les deux années suivantes, «soit une augmentation de 19 %». Il a toutefois admis que le MDEIE travaille actuellement à ajuster les mesures existantes destinées au démarrage d'entreprises technologiques.

Quant à M. Limoges, il n'en démordait pas hier, commentant même le récent investissement de 50 millions de dollars dans Génome Québec, annoncé en grande pompe à Chicago par le premier ministre Charest. M. Limoges souligne qu'il s'agit de crédits en grande partie déjà connus. Une tranche des fonds, (10 millions) était déjà dans le budget alors qu'une autre (40 millions) décollait d'une décision prise par Génome Canada en août dernier. Aussi, dit-il, «la décision du gouvernement du Québec de procéder à ce financement s'est prise en 2005. Or l'annonce se fait maintenant sans qu'aucune somme nouvelle ne s'ajoute par rapport à ce que l'on trouve déjà dans le livre des crédits».

Le Devoir

Le Devoir

Claude Beland 5,6 et 7 mai 2006
Un instant... pour de voir!
11^e Radio-Don de Radio Ville-Marie

La transparence coûte cher aux partis politiques

Publier sur Internet la liste des donateurs aux différents partis politiques québécois répond évidemment aux nobles objectifs de la «transparence». Mais l'enfer, comme chacun sait, étant pavé de bonnes intentions, cela a de plus en plus comme «effet pervers» de faire diminuer les dons aux partis politiques, a fait remarquer le directeur général des élections du Québec, Marcel Blanchet.

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — La «transparence» du directeur général des élections du Québec (DGE) décourage de plus en plus d'électeurs de verser de l'argent aux partis politiques. C'est le DGE lui-même, Marcel Blanchet, qui l'a affirmé mardi à l'Assemblée nationale en marge d'une conférence qui portait sur les avantages et les inconvénients de la «cyberdémocratie».

Chaque année, le DGE produit le nom des donateurs de plus de 200 \$ aux partis politiques. Depuis deux ans, cette information est également disponible sur son site Internet. Le problème? Selon M. Blanchet, l'utilisation «déconcertante» qui en est faite donne de plus en plus l'impression que le fait de «contribuer à un parti politique est un crime». Il fait remarquer que les outils informatiques permettent de croiser facilement des données pour démontrer qu'une personne ayant contribué à la caisse d'un parti au pouvoir a par la suite obtenu un contrat de l'administration municipale ou provinciale dirigée par ce même parti, ou alors que cette personne lutte contre le projet d'un parti au pouvoir alors qu'elle contribue financièrement à l'une ou l'autre des formations de l'opposition. Conséquence: «Les partis se plaignent que les contributions diminuent. [...] Je le regrette, les partis politiques m'en parlent régulièrement et trouvent regrettable que d'aucuns s'amuse à faire systématiquement ce type de recoupement», a dit M. Blanchet.

Il faut dire que, d'un côté comme de l'autre de la Chambre, on se sert de cette précieuse information et des outils informatiques disponibles pour accuser l'autre parti de verser dans le favoritisme. Des échanges tenus à l'Assemblée nationale le 7 décembre dernier, au moment où faisait rage le débat sur le projet de loi 124 sur les services de garde, illustrent très bien ce que le DGE dénonce. La leader de l'opposition péquiste, Diane Lemieux, avait alors établi un lien direct entre des autorisations de nouvelles places dans des garderies privées, accordées en 2004 par le gouvernement à cinq établissements (la garderie La Joconde à Saint-Laurent, Les Colibris de Bois-Franc à Saint-Laurent, l'Académie Méline à Vimont, l'Académie Méla à Laval-des-Rapides et la garderie Sara-Lou à Vimont), et les contributions des propriétaires de ces mêmes garderies à la caisse du PLQ. Mme Lemieux, précisant en Chambre les sommes versées au PLQ et l'année où les contributions ont été faites, avait fait remarquer ce qui suit: «Des garderies qui n'avaient jamais donné une cenne au Parti libéral du Québec, l'année où on ouvre de nouveaux permis dans des garderies privées, "oupelela", les coffres du Parti libéral se garnissent!»

Le leader du gouvernement, Jacques Dupuis, avait alors répliqué à l'opposition sur le même registre. Il avait exhibé la «preuve écrite» des «contributions» faites à la caisse du Parti québécois par le directeur général de l'AQCP, Jean Robitaille, ouvertement hostile au projet de loi. Le problème: M. Dupuis s'était trompé de «Jean Robitaille». Celui de l'AQCP n'avait pas contribué au PQ et le leader avait plus tard dû s'excuser dans un communiqué. Son ton s'apparentait à celui de quelqu'un qui aurait accusé par erreur une autre personne d'avoir été impliquée dans une sordide affaire: «Je tiens à offrir mes excuses à monsieur Jean Robitaille, directeur général de l'AQCP, qui a été associé au financement du Parti québécois. Il y a eu erreur sur la personne, les informations portées à mon attention se sont avérées erronées.»

Ariane Carle
Design
Boutique
Prêt à porter
Sur mesure
tél.: (514) 495-1075
364 boul St-Joseph ouest
Montréal, H2V 2N9
arianecarle@arianecarledesign.com

Marc-Aimé GUÉRIN
Réginald HAMEL
DICTIONNAIRE
GUÉRIN
DES POÈTES D'ICI
DE 1606 À NOS JOURS
1376 pages - 46,75 \$
GUÉRIN, éditeur Inc.
(514) 842-3481

Denys CHABOT
Céline DÉZIEL
CÉLÉBRITÉS Collection biographique
HECTOR
AUTHIER
Le père de l'Abilibi
64 pages - 10,95 \$
LIDEC Inc.
(514) 843-5991

En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

• LES ACTUALITÉS •

La CSQ réclame 350 000 \$ des dissidents

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Le torchon brûle toujours entre la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et ses membres dissidents: l'organisation mettra aujourd'hui en demeure sept des neuf groupes récalcitrants pour défaut de paiement de leurs cotisations depuis janvier, exigeant que leur portion de contrat soit honorée.

La CSQ soutient en effet que parmi les neuf syndicats d'enseignants qui sont en marche vers la désaffiliation, sept n'ont pas payé leur dû à la centrale depuis près de trois mois, ce qui les place en défaut de paiement pour la somme de 220 000 \$. Dans trois jours, si rien n'a été réglé, cette somme avoisinera les 350 000 \$, a appris *Le Devoir*.

«Le retard a été constaté depuis longtemps et, malgré des avis, rien n'a été corrigé», a expliqué hier le président de la CSQ, Réjean Parent, lors d'un entretien téléphonique. «Nous sommes rendus au stade des procédures juridiques, tout simplement parce que ce qui est en cause, c'est l'inexécution d'un contrat qui lie deux parties. Nous honorons notre portion du contrat, nous continuons de soutenir nos membres à travers des ressources que nous sommes disposés à leur offrir, mais nous invitons l'autre partie à faire de même.»

Une mise en demeure sera donc expédiée aujourd'hui aux sept syndicats retardataires, les sommant de régler la note dans les dix jours suivant la réception de l'avis. Sur le groupe des neuf, seuls le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais et celui des Seigneuries avaient réglé leur facture en date d'hier. Un rappel administratif les invitant à payer leur aurait récemment été expédié, et la possibilité de mesures additionnelles y était évoquée.

Alors que la CSQ a lancé cette semaine une opération d'information visant à convaincre les enseignants membres du «groupe des neuf» de ne pas se désaffilier de la centrale, cette action juridique ne risque-t-elle pas de jeter de l'huile sur le feu? «Il faut regarder cela comme un geste d'administrateur», a expliqué M. Parent, qui associe ce geste des dissidents à une «manière d'exprimer leur désenchantement, une sorte de moyen de pression». «Ce n'est pas une manière de chercher le trouble pour chercher le trouble, c'est une recherche d'équité pour la centrale, qui doit traiter tout le monde de la même manière.»

Pour la centrale, qui reçoit chaque année 23,5 millions de dollars en cotisations de la part de ses membres, le départ possible de 27 000 membres pourrait creuser un cratère dans le budget. «Nous sommes dans un contexte particulier où les finances de la centrale ressentiront la secousse si les syndicats quittent», a concédé Réjean Parent, qui doit jongler avec différents scénarios, dont celui de la désaffiliation. «Le niveau de ressources serait affecté, et ça pourrait en effet avoir une incidence sur les services ou alourdir le fardeau.»

Le Devoir

TPS: Harper agira dès le premier budget

Saint-Jean — Le gouvernement fédéral optera pour une baisse de 1 % de la TPS et annulera les dernières baisses d'impôt des libéraux, a déclaré hier le premier ministre Stephen Harper.

M. Harper a confirmé que le prochain budget fédéral concrétisera son engagement électoral de réduction de la taxe sur les produits et services. Il privilégiera cette mesure au détriment des baisses d'impôt annoncées à la fin de l'année dernière par le précédent gouvernement des libéraux.

M. Harper a évoqué son intention lors d'un discours devant la Chambre de commerce de Saint-Jean, à Terre-Neuve-et-Labrador.

«Les mesures que nous allons mettre en avant seront nos mesures», a-t-il dit en répondant à une question portant sur son intention de maintenir ou non les baisses d'impôt tout en réduisant la TPS. «Notre programme sera différent de celui des libéraux mais il sera aussi plus généreux.»

M. Harper reste ainsi fidèle au message qu'il avait envoyé durant la campagne électorale, lorsqu'il avait affirmé qu'un gouvernement conservateur aurait besoin d'annuler les baisses d'impôt des libéraux afin d'aller de l'avant avec son plan de réduction de la taxe de vente.

Le programme des conservateurs prévoyait une baisse de deux points de pourcentage de la TPS de 7 %, qui doit commencer par une première diminution de 1 %.

Pour la première fois depuis son élection le 23 janvier, M. Harper a affirmé hier que la première baisse sera prévue dans le premier budget de son gouvernement. Il n'a cependant pas révélé la date de dépôt du budget.

Hier, le député conservateur Lee Richardson a toutefois affirmé que le budget serait déposé durant la première semaine du mois de mai.

Presse canadienne

Cinq criminels achètent la clémence de la cour

Un juge accepte une réduction de sentence en échange du versement de deux millions de dollars à la victime

MIKE OLIVEIRA



ARCHIVES LE DEVOIR

Toronto — Cinq hommes reconnus coupables d'une fusillade qui a laissé une femme innocente paralysée verseront une somme de deux millions à la victime et purgeront des peines de moins de 12 ans de prison selon une négociation controversée de plaidoyers approuvée hier par un juge de la Cour supérieure à Toronto.

Le juge David Watt a donné son accord après le témoignage émouvant de la victime, Louise Russo. Cette mère de trois enfants a été grièvement blessée le 21 avril 2004 dans un restaurant de Toronto au cours d'un attentat raté qui visait en réalité une autre personne, Michele Modica.

«Cette négociation de plaidoyers respecte les principaux objectifs de la définition des peines, sans le moindre compromis», et est «équitable pour les deux parties», a soutenu le juge Watt avant de remercier les avocats de la Couronne et ceux de la défense pour leur «coopération inhabituelle» dans la détermination de la peine.

Les cinq accusés ont tous plaidé coupables aux accusations pesant contre eux, dont celle de complot en vue de commettre un meurtre, une accusation passible de la peine maximale, soit l'emprisonnement à vie.

En vertu de l'entente conclue en Cour supérieure, l'homme qui a appuyé sur la détente a écopé de dix ans de détention alors que trois autres ont reçu des peines de neuf ans chacun en tenant compte du temps déjà passé derrière les barreaux. Un autre homme, qui n'a pas participé à la fusillade mais qui était accusé de crimes associés à cette af-

faire, passera encore 17 mois en cellule.

L'avocate de la Couronne a soutenu que cette entente tient compte du temps épargné en évitant la tenue d'une enquête préliminaire et d'un procès, ce qui aurait probablement duré des mois. C'est également une bonne entente, selon elle, car il n'y a jamais de garantie que le tribunal rendra un verdict de culpabilité.

Le dédommagement prévu par la peine prononcée ne constitue nullement une façon pour les accusés d'acheter des peines plus clémentes, a dit Anne Armstrong. Elle a aussi souligné que bien que l'élément de compensation financière paraisse inhabituel, il est inscrit au Code criminel.

Le procureur général Michael Bryant a confirmé avoir approuvé la négociation des plaidoyers dans cette cause, se disant convaincu qu'elle est «dans l'intérêt public».

Mais les dirigeants de l'opposition à Queen's Park ont critiqué le gouvernement libéral. Selon eux, cette affaire instaure un dangereux précédent. Le message que le public va percevoir, c'est que sous le gouvernement de Dalton McGuinty, on peut acheter une peine réduite, ont-ils prévenu.

Les détracteurs de cette entente disent que Mme Russo a droit à une compensation mais que celle-ci devrait lui être versée par la Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels, dotée d'un fonds de 20 millions.

Le ministre canadien de la Justice, Vic Toews, a affirmé qu'il ne contesterait pas la décision du procureur général ontarien d'autoriser le marchandage de plaidoyers.

Presse canadienne

Priorité à la lutte contre le cancer, dit une coalition

Les délais sont trop longs et les soins inégaux d'une région à l'autre

ISABELLE PARÉ

Le Québec traîne la patte en matière de lutte contre le cancer, affirme la coalition Priorité Cancer, qui a pressé hier le ministre de la Santé, Philippe Couillard, de faire de cette maladie, qui frappera bientôt un Québécois sur deux, une véritable priorité.

Lors de son passage à Québec hier à la commission parlementaire sur le projet gouvernemental Garantir l'accès, la coalition a vertement déploré que les délais garantis par le gouvernement en matière de traitement du cancer ne s'attardent qu'au temps d'attente pour accéder à la radiothérapie.

«En réalité, le temps d'attente peut comprendre plusieurs autres délais après le diagnostic, notamment celui pour obtenir une échographie, une biopsie, puis un rendez-vous avec le chirurgien, puis la chirurgie. Cela veut dire qu'il peut y avoir beaucoup plus que quatre semaines avant le début du traitement», a expliqué hier le D^r Pierre Audet-Lapointe, oncologue et porte-parole de cette vaste coalition qui regroupe des associations de patients et divers organismes de lutte contre le cancer.

Selon le D^r Audet-Lapointe, il n'est pas rare qu'il se passe huit semaines entre le diagnostic et la véritable prise en charge d'un patient par des spécialistes du cancer. Un délai inacceptable et invivable tant pour les patients que pour leurs familles, dénonce-t-il.

À son avis, les efforts consentis pour instaurer un programme québécois de dépistage précoce du cancer du sein sont un coup d'épée dans l'eau si, au bout du compte, on ne parvient pas à traiter rapidement les patientes après un diagnostic.

Compte tenu de «l'état alarmant» du Québec, puisqu'on y retrouve les plus hauts taux d'incidence de cancer au Canada, le D^r Audet-Lapointe estime que le gouvernement doit mettre les bouchées doubles pour rattraper le retard qu'il accuse par rapport à d'autres provinces et d'autres pays.

«En 2010, un Québécois sur deux sera affecté par le cancer au cours de sa vie. Ça veut dire 3,5 millions de personnes, sans compter les proches. Si c'est devenu la cause de mortalité numéro un, ça veut dire qu'il faut s'y attaquer en priorité», a affirmé le porte-parole de la coalition.

Selon le D^r Audet-Lapointe, plusieurs pays ont décidé de concentrer dans des centres de traitement du cancer leurs soins aux patients atteints par cette maladie. Récemment, la France a fait du cancer une priorité nationale en créant des «cancerpôles», où le dépistage, le traitement et la recherche sont intégrés à la faveur d'une approche globale. «Pourquoi en serait-il autrement

ici?», demande cet oncologue, qui soutient que les patients paient le prix de la désorganisation qui règne dans la lutte contre le cancer au Québec.

Sans affirmer que les Québécois sont moins bien traités qu'ailleurs au Canada, la coalition indique qu'il

n'existe pas de protocoles uniformes de traitement au Québec et que l'accès à certains médicaments novateurs varie grandement d'une région à l'autre. Il n'existe pas non plus de registre provincial des taux de survie permettant de mesurer avec exactitude l'efficacité des traitements donnés.

«On a fait beaucoup d'efforts au Québec, mais on agit de façon dispersée. La santé publique fait la prévention, la recherche est financée à part, les soins sont donnés ailleurs. Il faut un organisme central pour coordonner les soins, comme en Colombie-Britannique, où il y a de très bons taux de survie», conclut le D^r Audet-Lapointe.

En effet, la Colombie-Britannique, qui s'est dotée d'un centre national de coordination du cancer, affiche les plus courts délais d'attente au pays (12 jours), la plus faible incidence de cancer et les meilleurs taux de survie chez les patients cancéreux.

Le Devoir

Huiles essentielles: l'industrie demande de l'aide

FABIEN DEGLISE

Après le choc, la réaction. Tout en dénonçant «l'acquisition du gouvernement dans le domaine des plantes», plusieurs acteurs de l'industrie des huiles essentielles au Canada se préparent à réclamer au fédéral une aide financière pour se conformer au Règlement sur les produits de santé naturels de Santé Canada. La création d'une association d'importateurs, de producteurs, de distributeurs et de détaillants est en cours afin de faire pression sur Ottawa. Objectif: éviter la disparition d'entreprises menacées par le cadre réglementaire sévère imposé par le ministère de la Santé.

«En Europe, les gouvernements ont mis en place des stratégies d'accompagnement des fabricants pour les aider à faire la preuve de l'innocuité, de la qualité et des vertus thérapeutiques des produits de santé naturels», explique Antoine Rigault, président d'Union Nature Aromaphyto, un distributeur et importateur d'huiles essentielles. Ce n'est pas le cas ici. Dans les prochains mois, nous allons donc créer un mouvement pour parler d'une seule voix... et tenter de convaincre Santé Canada de suivre le modèle européen.

En vertu du Règlement sur les produits de santé naturels, les huiles essentielles utilisées à des fins thérapeutiques et pour usage interne doivent depuis le 1^{er} janvier 2005 être dûment enregistrées auprès du ministère fédéral de la Santé pour être commercialisées. Les essences végétales pour usage externe devront répondre à cette exigence d'ici le 1^{er} juin prochain. Les huiles essentielles vendues comme cosmétiques ou pour la parfumerie ne sont pas touchées par ce règlement.

Or une visite récente dans plusieurs commerces de Montréal a permis de constater qu'aucune huile essentielle utilisée pour l'aromathérapie — le traitement de maladies par les odeurs — ne répondait aux conditions de mise en marché dictées par Santé Canada. L'enregistrement des huiles donne en effet accès à un numéro de produit naturel (NPN) dont la présence est obligatoire sur le flacon afin, prétend Santé Canada, de protéger les consommateurs. Ce NPN ne se retrouve à ce jour sur aucun flacon.

«La réglementation de Santé Canada n'est pas claire», explique Lucie Mainguy, présidente d'Aikisr, un autre producteur et importateur d'essence végétale. Nos produits ont plusieurs usages. C'est le consommateur qui déci-

de d'en faire un médicament. Pas nous. Nos huiles sont vendues comme des produits cosmétiques.»

Tout lien entre la santé et les huiles essentielles, sur une étiquette ou de la part d'un commerçant, précise Paul Duchesne, porte-parole de Santé Canada, fait automatiquement de ces substances odorantes des produits de santé naturels réglementés, selon la loi. La mise en conformité des huiles pour usage thérapeutique est évaluée en moyenne à 1500 \$ par produit, soit une facture de 500 000 \$ pour l'entreprise de M. Rigault.

Dans ce contexte, le président de l'Institut d'aromathérapie scientifique du Québec, Maurice Nicole, estime qu'Ottawa devrait donner un coup de main à l'industrie. Il cite d'ailleurs comme exemple le cas de l'Allemagne, qui a décidé d'engager des fonds publics afin d'analyser les produits de santé naturels et de rassembler les preuves scientifiques concernant leurs bienfaits sur la santé. Les autorisations de commercialisation sont distribuées alors sur ces bases. «Ce serait une bonne chose ici, dit Mme Mainguy. Le public profite de cette réglementation et devrait investir dedans.»

Le Devoir

EN BREF

Je me souviendrai

D'anciens militants défusionnistes de Saint-Bruno-de-Montarville ont lancé hier une campagne pour demander au gouvernement du Québec l'autonomie complète de leur municipalité. Les représentants du Front commun pour l'autonomie de Saint-Bruno reprochent aux libéraux d'avoir manqué à leur promesse d'annuler les fusions imposées par le gouvernement précédent et d'avoir créé le conseil d'agglomération de Longueuil. La première action du Front a consisté, hier, à mettre en vente un autocollant sur lequel on peut lire «Je me souviendrai des défusions ratées». D'autres actions suivront au cours des prochains mois, a promis la porte-parole du Front, Ginette Durocher, qui croit que des citoyens déçus provenant des autres villes défusionnées de la Rive-Sud et de l'île de Montréal pourraient bientôt se joindre au mouvement. — *Le Devoir*

Envoyé spécial

- Le pétrole est dans le pré
- Irak : les tombeurs de Saddam
- L'école des commandos

Jeudi 20 h



TV5.ca

LE MONDE

Claude Béland
5,6 et 7 mai 2006
Un instant... pour durer!
11^e Radio-Don de Radio Ville-Marie

Les rebelles tchadiens lancent une offensive contre N'Djamena

Les insurgés veulent renverser le président Idriss Déby avant les élections du 3 mai

N'Djamena — À trois semaines de l'élection présidentielle, les rebelles tchadiens du Front uni pour le changement (FUC) se sont rapprochés hier à moins de deux heures de route de la capitale, N'Djamena, quelques heures après des déclarations rassurantes du gouvernement annonçant qu'il avait mis fin à leur offensive.

Signalés mardi dans la région de Mongo, à moins de 400 kilomètres à l'est de la capitale tchadienne, des rebelles ont été repérés hier par des chasseurs français de type Mirage F1 à environ une heure et demie de route de N'Djamena, a-t-on affirmé de source militaire à Paris.

De source proche des services de sécurité, on estime que si la colonne rebelle ne semble pas assez forte en soi pour menacer la capitale, le risque d'un soulèvement ou d'une mutinerie dans les rangs d'une armée affaiblie par les désertions de ces derniers mois existe en revanche bel et bien.

Les insurgés du Front uni pour le changement (FUC) qui veulent renverser le président Idriss Déby ont, ces derniers jours, lancé des attaques dans le sud, le sud-est et le centre-sud du Tchad dans le cadre d'une vaste offensive visant à empêcher la tenue, le 3 mai, de l'élection présidentielle.

Les attaques des insurgés, soutenues par le Soudan et qui ne cachent pas leur volonté de s'emparer de N'Djamena, font s'interro-

ger sur la capacité du gouvernement actuel d'organiser le scrutin auquel se représente Déby, au pouvoir depuis 1990. «Cela va être difficile», a commenté un diplomate.

Des éléments de l'armée tchadienne ont opéré une sortie en direction de cette colonne, a-t-on ajouté de même source. «Il semblerait qu'il y ait eu des accrochages entre des éléments rebelles et des soldats tchadiens» dans une localité à l'extérieur de N'Djamena, a poursuivi le ministère français de la Défense, qualifiant la situation de «très évolutive».

Ces informations ont contredit les propos rassurants tenus le matin-même par le ministre de la Défense, Bichara Issa Djadallah, qui avait assuré que les troupes fidèles au président Idriss Déby Itno avaient stoppé l'avancée des rebelles en les chassant de la ville de Mongo, qu'ils avaient prise mardi.

«La ville de Mongo est sous contrôle de l'armée tchadienne depuis hier [mardi] soir», a déclaré le ministre. «Des hélicoptères de l'armée ont attaqué les positions des rebelles dans la région de Bitkine (60 kilomètres à l'ouest de Mongo). Les rebelles se sont dispersés dans la région et, depuis ce matin, l'armée tchadienne les poursuit», a-t-il ajouté.

Interrogé depuis Libreville, un porte-parole du FUC a catégoriquement démenti les propos du ministre. «Mongo n'a pas été reprise par l'armée tchadienne, c'est

complètement faux», a déclaré Abdoulaye Abdelkerim, membre du bureau exécutif du FUC. «Nous sommes plus près de N'Djamena qu'hier», a-t-il ajouté, refusant de préciser les positions des rebelles.

Principal soutien du président Déby dans cette crise, la France a haussé le ton hier en condamnant toute «tentative de prise de pouvoir par la force». Le dispositif militaire français au Tchad, qui regroupe 1200 hommes, a été placé en état d'alerte et 150 soldats français basés à Libreville sont arrivés hier en renfort dans la capitale tchadienne. L'offensive des rebelles a débuté

dimanche par la prise de contrôle de la garnison d'Haraz Manguegne (sud-est), près de la frontière centrafricaine, et lundi la localité de Koukou (est), à 50 kilomètres au sud-est de la ville de Goz Beida (est).

Ces événements surviennent à trois semaines de l'élection présidentielle du 3 mai, dont M. Déby, au pouvoir depuis 1990, est le grand favori en l'absence de candidat de l'opposition, qui boycotte le scrutin.

Agence France-Presse et Reuters



BEAWEHARTA REUTERS

Les femmes doivent encore se taire en Afghanistan.

La partie n'est pas gagnée pour les femmes afghanes

Des organisations féministes doivent encore travailler dans la clandestinité dans plusieurs régions

CLAUDE LÉVESQUE

Après le terrorisme, l'oppression des femmes par les talibans était le motif le plus souvent invoqué pour justifier l'intervention en Afghanistan en 2001.

Aujourd'hui, les droits des femmes — ou, du reste, ceux dits «de l'homme» — sont rarement mentionnés dans les débats sur le bien-fondé de la présence militaire canadienne dans ce pays.

Pourtant, rappelle Sonali Kolhatkar, porte-parole de l'Afghan Women's Mission (AWM), une ONG américaine d'aide aux femmes afghanes, la partie n'est pas gagnée à ce chapitre. Un exemple: le principal partenaire de l'AWM sur le terrain, une organisation féministe fondée dans les années 70, doit encore, comme au temps des talibans, travailler dans la clandestinité dans plusieurs régions.

La RAWA (Association des femmes révolutionnaires d'Afghanistan) gère des projets aussi «révolutionnaires» que des écoles pour filles, des orphelins et des services d'aide et de formation au profit des veuves. Certaines de ses membres ont été arrêtées et brutalisées tandis que son magazine trimestriel, *Payan-e Zan*, doit être distribué sous le manteau (sous la burqa?) depuis que des libraires ont été harcelés par des miliciens.

Hostilité

«Le pays est toujours hostile aux femmes. En fait, c'est difficile pour quiconque s'intéresse aux droits humains ou s'oppose aux intégristes d'y travailler ouvertement», affirme Sonali Kolhatkar, qui participait récemment à une conférence sur l'Irak et l'Afghanistan à l'invitation de la radio CKUT de l'université McGill.

Mme Kolhatkar, qui a visité l'Afghanistan l'an dernier, rappelle que la population y a longtemps été prise en tenaille entre «les impérialismes étrangers» et l'intégrisme religieux. «Quand je parle de forces intégristes, je ne parle pas seulement d'al-Qaïda et des tali-

bans mais aussi de l'Alliance du Nord, des seigneurs de la guerre et des trafiquants de drogue.»

Mme Kolhatkar ne préconise pas le retrait pur et simple des forces étrangères mais croit que celles-ci devraient s'en tenir au maintien de la paix, une mission qui n'est justement plus à l'ordre du jour pour l'armée canadienne. Sans la présence étrangère, les seigneurs de la guerre reprendraient le contrôle de toutes les régions du pays, comme pendant la guerre civile qui avait suivi le retrait soviétique à la fin des années 80, croit-elle.

«Le pays est toujours hostile aux femmes»

«Les Afghans souhaitent un désarmement complet des milices, ajoute par ailleurs Mme Kolhatkar. Or le programme de désarmement de l'ONU est sous-financé.»

«D'après un sondage de la Commission afghane des droits de l'homme, la majorité de la population souhaite que les criminels de guerre soient poursuivis. Le problème, c'est que plusieurs d'entre eux font partie du gouvernement, poursuit-elle. Un autre problème vient du fait que les pays occidentaux dépensent plus pour leur intervention militaire que pour l'aide humanitaire et la reconstruction.»

À l'école

Plusieurs millions d'enfants, dont un tiers de fillettes, ont repris le chemin de l'école ces dernières années. Un progrès indéniable. Néanmoins, l'ONU signale depuis quelques mois que des écoles sont fréquemment prises pour cible par des terroristes. Ce fut encore le cas mardi lorsque six bambins ont été tués par une roquette.

La nouvelle Assemblée législative afghane comprend 20 % de femmes. «La jeune Malalay Joya, qui n'a que 27 ans, parle ouvertement contre les seigneurs de la guerre. Elle est très populaire. Elle a survécu à quatre tentatives d'assassinat et elle est constamment menacée. Ce n'est quand même pas normal. Tout ce qu'elle a fait, c'est de dire la vérité», conclut Sonali Kolhatkar.

Le Devoir

EN BREF

Kagame au Canada

Le Regroupement des organismes congolais du Canada demande au gouvernement fédéral d'annuler la visite officielle au Canada du président rwandais Paul Kagame, prévue fin avril. Le groupe tient M. Kagame responsable de la mort de millions de personnes dans les conflits qui ont ensanglanté la République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre) depuis l'intervention de forces armées rwandaises, en 1998, ainsi que du pillage des ressources de ce pays. — *Le Devoir*

Préval à Cuba

Le président d'Haïti, René Préval, est arrivé hier à Cuba pour une visite de quatre jours afin de relancer la coopération entre les deux pays et rencontrer le président Fidel Castro. Il est accompagné du ministre de l'Agriculture du gouvernement provisoire et de 60 étudiants en médecine, boursiers du gouvernement cubain ainsi que d'aveugles haïtiens qui doivent être soignés à Cuba. «Nous allons rencontrer les dirigeants cubains pour faire avec eux le bilan de la coopération et explorer d'autres champs de développement», a expliqué M. Préval. — *AFP*

COLOMBIE

Pris dans les scandales

Le gouvernement Uribe est accusé d'être de mèche avec les paramilitaires

MICHEL TAILLE

Bogotá — La mafia noyaute l'État colombien. C'est ce qui ressort d'une série de scandales qui associent le gouvernement du président de droite, Alvaro Uribe, aux cartels de la drogue et à leur bras armé, les milices paramilitaires antiguerilla.

Le premier cas, dénoncé début mars par un sénateur proche du pouvoir, Javier Cáceres, est passé presque inaperçu. Le parlementaire avait révélé, grâce à un enregistrement, que l'INCODER, organisme chargé de redistribuer aux réfugiés les terres confisquées aux narcotrafiquants, les revendait en fait au plus offrant. Sur la cassette, le vice-directeur de l'organisme détaillait les démarches à suivre à un acheteur potentiel. Et il expliquait la destination des fonds: le parti Colombia Viva, protégé des milices, à qui «Uribe a livré l'INCODER».

Les soupçons de collusion existaient depuis plusieurs mois: dans la ville de Villavicencio, «les paramilitaires sont dans les bureaux mêmes de l'INCODER», confiait en octobre un paysan, menacé de mort pour avoir tenté d'accéder aux terres à redistribuer. Depuis, le quotidien *El Tiempo* a découvert qu'une partie des fermes attribuées en grande pompe par le président à des familles de réfugiés, dans le sud du pays, est en fait allée à un chef des milices. Dans un département voisin, c'est un fonds public de crédit agricole qui a accordé des prêts, par l'entremise d'hommes de paille, à un trafiquant incarcéré pour blanchiment d'argent. La démission forcée de cer-

tains fonctionnaires mis en cause, tous nommés par le gouvernement, n'a pas fait cesser les scandales.

Le plus retentissant occupe depuis deux semaines la une des magazines. L'ancien chef informaticien du Département administratif de sécurité (DAS, service de renseignement), incarcéré pour avoir effacé les dossiers de plusieurs mafieux, a commencé à balancer. Selon ses confessions, le DAS, dirigé jusqu'en novembre par un proche d'Uribe, Jorge Noguera, était au service des milices. Noms à l'appui, il accuse l'ex-directeur d'avoir détourné des fonds au profit des paramilitaires, de leur avoir adressé des listes de syndicalistes postérieurement menacés ou assassinés, d'avoir informé des narcotrafiquants des opérations de police. L'informaticien lui-même aurait organisé, en coordination avec les milices, une fraude aux élections générales de 2002. Si elle n'a sans doute pas changé le résultat final («Uribe a été élu confortablement»), la manœuvre coïnciderait avec les scores stalinistes obtenus dans plusieurs circonscriptions par les candidats des milices, dont Uribe.

Le chef de l'État, qui dénonce une machination, à 50 jours de la présidentielle, se défend en exhibant une série de statistiques parfois maquillées: son nombre record d'extraditions de trafiquants vers les États-Unis, la baisse des assassinats de syndicalistes. L'argument suffit jusqu'ici aux Colombiens, qui pourraient selon les sondages le réélire dès le premier tour.

Libération

Multiplication des attentats au Sri Lanka

Les tamouls et le gouvernement se rencontreront la semaine prochaine en Suisse

AMAL JAYASINGHE

Colombo — Les attentats se sont multipliés ces derniers jours au Sri Lanka, le dernier ayant fait 16 morts hier, provoquant l'inquiétude à une semaine d'une rencontre à haut niveau prévue en Suisse entre rebelles tamouls et membres du gouvernement pour renforcer la trêve.

Au total, quatre attaques perpétrées depuis lundi dans le Nord-Est sri-lankais, majoritairement tamoul, et attribuées par les autorités aux rebelles ont déjà fait 37 morts. La dernière en date hier a fait 16 morts et au moins 50 blessés. Elle s'est produite dans un marché du port de Trincomalee.

Les autorités, qui ont imputé ces attentats aux Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE), ont instauré un couvre-feu illimité dans la région.

Cette semaine, les soldats ont aussi repris les opérations de fouilles menées en décembre et janvier, période au cours de laquelle les violences avaient culmi-

né avec 153 morts, a indiqué le porte-parole du ministère de la Défense, Prasad Samarasinghe.

Cette flambée de violence survient à une semaine de discussions à haut niveau prévues en Suisse du 19 au 21 avril entre des représentants des LTTE et du gouvernement. En février, les deux parties s'étaient rencontrées en Suisse pour la première fois à haut niveau depuis trois ans et s'étaient engagées à réduire les actes de violence.

Le but de ces discussions est de consolider un cessez-le-feu conclu en février 2002 mais pas de relancer à proprement parler les négociations de paix gelées depuis avril 2003.

Ces attentats à répétition provoquent l'inquiétude sur le sort de la prochaine rencontre. Les Pays-Bas, s'exprimant au nom de l'Union européenne, les ont condamnés et ont appelé les deux parties à respecter les promesses faites en février.

Après l'assassinat en août du ministre sri-lankais des Affaires

étrangères, imputé aux Tigres, l'UE avait annoncé qu'elle envisageait sérieusement d'inscrire les LTTE sur la liste des organisations terroristes. Lundi, le Canada a inscrit les Tigres tamouls sur sa liste des organisations terroristes.

Agence France-Presse

Bush savait...

Les laboratoires mobiles irakiens n'existaient pas

Washington — L'administration Bush a continué pendant des mois à affirmer que des laboratoires mobiles pouvant servir à fabriquer des armes biologiques avaient été trouvés en Irak bien qu'elle disposait de la preuve du contraire dès mai 2003, selon le *Washington Post* d'hier.

Le 29 mai 2003, le président Bush affirmait que deux camions saisis par des soldats américains et kurdes s'étaient révélés être les «laboratoires biologiques» mobiles longtemps recherchés comme preuve de l'existence d'armes de destruction massive en Irak.

«Mais alors que M. Bush parlait, des responsables du renseignement américain détenaient des preuves solides que ce n'était pas vrai», affirme le journal, appuyant ses affirmations sur un rapport rédigé par une mission d'experts envoyés en Irak et qui a été mis dans un tiroir.

Cette mission «avait déjà conclu que les camions n'avaient rien à voir avec des armes biologiques. Les responsables de cette mission mandatée par le Pentagone ont transmis leurs conclusions unanimes à Washington dans un rapport le 27 mai 2003, deux jours avant la déclaration du président», selon le *Washington Post*.

Les auteurs du rapport étaient neuf experts civils américains et britanniques. Le *Washington Post* affirme avoir eu des entretiens avec six responsables du gouvernement américain et experts en armement qui ont participé à la mission ou ont eu connaissance de ses résultats.

«Les entretiens révèlent que l'équipe d'experts était sans équivoque sur ses conclusions selon lesquelles les camions n'étaient pas destinés à fabriquer des armes biologiques», écrit le journal.

Agence France-Presse

LE PHÉNOMÈNE RELIGIEUX

96 pages - 19,90 \$

Les éditions LA PENSÉE
(514) 848-9042

Jean DANSEREAU
Jean GADBOIS

Sous la direction de Jean-Marie DEBUNNE

LE PHÉNOMÈNE RELIGIEUX

ÉTHIQUE ET CULTURE RELIGIEUSE AU SECONDAIRE

En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

É D I T O R I A L

Aura-t-il le courage ?

À moins de faire preuve d'aveuglement idéologique, ceux qui nient l'existence d'un déséquilibre fiscal au Canada seront confondus par le contenu du rapport publié à l'occasion de la rencontre des premiers ministres qui s'est terminée hier à Montréal. Stephen Harper aura-t-il la finesse politique et le courage nécessaires pour régler ce problème une fois pour toutes, comme il l'a promis ?

Contrairement à ce que les libéraux fédéraux ont toujours prétendu, le déséquilibre fiscal est bien réel au Canada. Et il s'accroît si rien n'est fait. C'est du moins ce que soutient un comité consultatif créé par le Conseil de la fédération canadienne, le regroupement des premiers ministres des provinces. Les plus récentes projections laissent entrevoir des excédents budgétaires de l'ordre de 24 milliards par année à l'horizon 2025 pour Ottawa alors que les provinces cumuleront des déficits de 63 milliards par année. Une catastrophe !

Il y a deux formes de déséquilibre fiscal : celui qui se creuse entre Ottawa et les provinces et celui qui éloigne les provinces les unes des autres. Au fil des ans, les gouvernements libéraux ont complètement déréglé la machine pour satisfaire leurs ambitions politiques. L'an dernier encore, l'ex-premier ministre Paul Martin avait cédé des redevances pétrolières de deux milliards à Terre-Neuve et à la Nouvelle-Écosse et leur avait du même souffle promis de ne pas en tenir compte le moment venu de calculer la péréquation. Il s'agit d'une absurdité compte tenu de la nature de ce programme de redistribution de revenus établi sur la base de la capacité de chaque province de lever des impôts. Si on tient compte de l'hydroélectricité, pourquoi exclure le pétrole ?

Dans son rapport, le comité consultatif du Conseil de la fédération fait plusieurs recommandations, dont deux très importantes. Pour que chaque province puisse faire face à la croissance des dépenses en santé et en éducation postsecondaire, on suggère d'augmenter les transferts par habitant pour toutes les provinces, sans tenir compte de la richesse. Une dépense supplémentaire de 4,8 milliards par année pour Ottawa.

En matière de péréquation, le comité propose de modifier la formule en profondeur pour la simplifier et la rendre plus transparente. Au lieu de comparer la capacité fiscale de chaque province à la moyenne des seules cinq provinces du milieu du peloton comme on le fait depuis 25 ans, le comité propose d'utiliser la moyenne des dix provinces, dont l'Alberta, et d'y inclure la valeur de la production pétrolière. Une autre hausse de 5,7 milliards pour Ottawa. Huit des dix provinces y gagneraient, dont le Québec, qui obtiendrait 2,7 milliards de plus à cause du nombre de ses habitants.

Il va sans dire que l'Alberta n'est pas d'accord. L'Ontario non plus puisque, même sans pétrole, cette province qui profite d'un niveau de richesse très enviable contribue déjà plus aux dépenses fédérales qu'elle ne retire de paiements de transfert. Le premier ministre Dalton McGuinty a choqué tout le monde en publiant un communiqué de presse séparé dénonçant les solutions retenues par le comité consultatif. Encore une fois, M. McGuinty fait la preuve que plus on en a, plus on en veut.

D'ici l'automne, d'autres rencontres auront lieu au cours desquelles les provinces tenteront de convaincre le gouvernement conservateur de respecter sa promesse électorale. Mais comment celui-ci peut-il songer sérieusement résoudre le problème sans déplaire aux provinces productrices de pétrole, auxquelles le candidat Harper a promis d'exclure cette richesse du calcul de la péréquation ; à l'Ontario, qui abrite 40 % des électeurs du pays ; au Québec, qui demande à voir la marchandise avant de retourner aux urnes ; et aux millions de partisans conservateurs qui n'attendent qu'une chose : des baisses d'impôt ?

j-rsansfacon@ledevoir.com

Les fuites de Bush

Depuis plusieurs jours, la Maison-Blanche est sur le quivive. La raison en est toute simple : ex-directeur de cabinet du vice-président Dick Cheney, Lewis Libby a confié au procureur Patrick Fitzgerald chargé de faire la lumière sur le dévoiement de l'identité d'une agente de la CIA (Valéry Plame) que le président Bush avait autorisé, par l'intermédiaire du vice-président Dick Cheney, l'organisation de fuites à propos des armes de destruction massive en Irak.

De tout temps, on le sait, les présidents et leurs proches collaborateurs ont favorisé à des fins évidemment politiques la communication de faits délicats ou relevant du secret. Alors, en quoi le cas qui nous occupe aujourd'hui diffère-t-il d'épisodes plus ou moins semblables ? D'abord, Bush a affirmé et répété à plusieurs reprises que les personnes chuchotant des confidences dans les oreilles des journalistes commettaient de fait un acte criminel. Ensuite et surtout, la mise en scène conçue par la Maison-Blanche est d'une telle ampleur qu'elle met en relief un sérieux biais juridique. On s'explique.

Tout d'abord, il faut souligner que selon les mots mêmes de Libby, les principaux conseillers de la Maison-Blanche et de Cheney ont travaillé « de concert » dans le but de « discréditer, punir ou prendre leur revanche » sur l'ex-ambassadeur Joseph Wilson, époux de Valéry Plame. Les premiers étaient furieux que le second ait indiqué dans une lettre publiée dans le *New York Times* que Saddam Hussein n'avait jamais essayé d'acheter de l'uranium au Niger. On suppose que c'est dans ce contexte que Libby ou un autre haut placé de la Maison-Blanche a révélé la véritable fonction de Plame.

Ensuite, il y a la défense arrêtée par l'exécutif pour se sortir de l'impasse. Bush et Cheney avancent que ce qu'ils ont fait se résume à ceci : déclassifier certains chapitres du *National Intelligence Estimate* de 2002, consacré au dossier irakien. Or, dans les faits, les choses ne se sont pas passées ainsi. Selon l'ex-avocat général de la CIA, les gestes commis relèvent de la fuite organisée de secrets d'État.

Lorsqu'on déclassifie un document, on l'annonce publiquement et il devient accessible à tout le monde. Ce ne fut pas le cas. Loin de là. En réalité, les bonzes de l'exécutif, en choisissant trois journalistes, dont Judith Miller, ex-journaliste du *New York Times* surnommée « woman of mass destruction » par ses confrères, ont bel et bien réalisé une fuite et non une déclassification. Qui plus est, la nature des informations reflées aux journalistes a ceci de très ennuyeux, pour Bush et Cheney, que certaines d'entre elles étaient très délicates. Dévoiler le nom d'un agent est considéré comme un crime fédéral aux États-Unis. Bush doit prier tous les dieux du ciel pour que les démocrates restent minoritaires après les législatives de novembre.



Serge Truffaut

Exempt d'impôt et solidaire

Lettre à Michaëlle Jean, gouverneure générale du Canada

La Loi de l'impôt sur le revenu prévoit que le revenu de la charge de gouverneur général est exempt d'impôt. Cette exemption tire son origine d'un des privilèges royaux, soit l'immunité fiscale.

Depuis 1993, la reine renonce à ce privilège et verse un impôt volontaire sur ses revenus personnels exempts d'impôt (www.royal.gov.uk/output/page320.asp). Mme la gouverneure générale, faites un geste de solidarité sociale à l'instar de la reine : versez un impôt volontaire.

Mieux encore, conseillez au premier ministre de modifier la loi pour imposer le revenu de la charge de gouverneur général. Un précédent existe. Le revenu de la charge de lieutenant-gouverneur est imposable. C'est bien de parler de solidarité, mais la vivre, c'est tellement plus beau.

Louis-Marc Laliberté

Québec, le 7 avril 2006

L'hypocrisie des puissances nucléaires

Nous lisons fréquemment ou entendons souvent à la radio et à la télé que l'Iran veut se doter d'armes nucléaires. Voyant le danger, l'administration Bush envisagerait la possibilité d'une attaque préventive contre l'Iran.

Comment se fait-il qu'on ne se rende pas compte qu'il n'y a qu'une seule façon d'empêcher la prolifération des armes nucléaires et des armes de destruction massive en général ? Il suffirait que les puissances nucléaires commencent elles-mêmes à procéder au démantèlement de toute leurs armes de destruction massive dans le cadre d'un

échecancier précis et d'un suivi serré au moyen d'inspections fréquentes. Alors seulement, il sera légitime de recourir à tous les moyens, économiques et même armés, comme les mesures prises contre Belgrade lors de la guerre du Kosovo, à l'exclusion, évidemment, de l'emploi d'armes de destruction massive, pour empêcher la prolifération des armes nucléaires.

On dira qu'il est irréaliste et naïf d'envisager la question sous cet angle. Et pourtant, en vérité, ce qui est irréaliste, immoral et finalement naïf, c'est d'imaginer que les pays autres que les puissances nucléaires acceptent longtemps le monopole des armes nucléaires que s'arrogent les membres actuels du club nucléaire.

De plus, quel pays non nucléaire admettra le double standard du club nucléaire selon lequel il y a dans ce monde des pays, tels les États-Unis, dotés d'une moralité supérieure (?), qui feront un usage responsable de leurs armes de destruction massive, et d'autres pays, ayant forcément une moralité inférieure, qui pourraient agir de manière irresponsable ? Cela ne tient pas la route, et ça commence à se savoir.

René Juneau

Sainte-Julie, le 10 avril

Passons tous à l'anglais

À la suite de Michel Tremblay qui ne croit plus à la souveraineté, moi, je dis ne plus croire à la survie de la langue française au Québec. Pourquoi perdre mon temps à lire nos écrivains déjà perdants ? Comme lui, je dis ceci : tournons la page. Mais pour de bon cette fois-ci : passons donc à l'anglais une fois pour toutes. Il ne manque pas de littérature anglo-américaine de grande valeur. Tant qu'à être accusés de ne penser qu'à l'argent, ga-

gnons-en en masse, et en anglais. Au diable la culture d'ici, c'est du temps perdu. Et le temps, c'est de l'argent. Quand on veut tuer son chien, ne prétend-on pas qu'il a la rage ?

Quelle tristesse que tout cela !

Bernard F. Beauchemin

Québec, le 10 avril 2006

Intégration des immigrants

Plusieurs ordres professionnels reconnaissent que l'apport de l'immigration à la société québécoise est une nécessité due à la pénurie de main-d'œuvre compétente et qualifiée pour répondre aux offres d'emploi. La reconnaissance professionnelle est l'enjeu indispensable pour l'immigrant. L'accès aux ressources gouvernementales pour compléter sa formation professionnelle et obtenir la reconnaissance des ordres professionnels respectifs est essentiel à son intégration à la vie socioprofessionnelle. L'intégration des immigrants serait facilitée en créant des partenariats avec les différentes institutions d'enseignement, les agences gouvernementales et les employeurs et en rendant le processus de reconnaissance des compétences plus transparent.

Il est important que les plans d'action du gouvernement soient mis en œuvre afin de faciliter l'intégration, l'apprentissage du français et la reconnaissance de leurs compétences acquises à l'étranger et de soutenir les employeurs dans leurs démarches de recrutement et d'intégration en emploi pour qu'ils contribuent à l'essor économique du Québec et à sa compétitivité sur le plan international. Ainsi, l'intégration sera plus harmonieuse si l'immigrant a un emploi correspondant à ses compétences.

Jessica Chartrand Habel

Sainte-Geneviève, le 10 avril 2006

LIBRE OPINION

Cachez ce génocide que je ne saurais voir

LUC-NORMAND TELLIER

Directeur du département d'études urbaines et touristiques de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal et auteur de *Redécouvrir l'histoire mondiale, sa dynamique économique, ses villes et sa géographie* (Liber, 2005)

Voici que Robin Philpot voudrait qu'on interdise aux cinéastes de traiter du génocide rwandais (« Le cinéma sur le Rwanda ne saurait dire la vérité », *Le Devoir*, 11 avril 2006). Ayant lu le livre de Gil Courtemanche mais n'ayant pas encore vu le film Un dimanche à Kigali, je m'étonne de la réaction de M. Philpot.

À ma connaissance, Gil Courtemanche a toujours fait preuve d'esprit critique à l'endroit du président Kagame, et son livre n'a jamais cherché à faire son apologie. Plutôt que de partir à la chasse aux coupables, Gil Courtemanche me semble avoir tenté de faire saisir l'horreur du génocide rwandais sur un plan strictement humain.

En invitant le lecteur à se farcir toute la littérature anti-Kagame parue au cours des dernières années et à ignorer tout ce qui s'est écrit sur le génocide d'un point de vue non exclusivement anti-Kagame, Robin Philpot mène un combat d'arrière-garde dont on est en droit de se demander ce qui le motive.

Raccourcis historiques

La thèse de Philpot est similaire, sinon identique, à celle de la plupart des négationnistes du génocide rwandais (dont je n'ose croire que M. Philpot fasse partie). Selon lui, Kaga-

me est l'auteur, direct ou indirect, de l'attentat contre l'avion du président Habyarimana. Or cet attentat a déclenché le génocide. Donc, Kagame est l'auteur du génocide.

Selon ce raisonnement, Cassius et Brutus sont les auteurs de l'attentat contre César. Or cet attentat a déclenché une guerre civile qui a conduit à la fin de la république et à l'instauration de l'empire romain. Donc, Cassius et Brutus sont les auteurs du passage de la république à l'empire.

De même, Gavril Princip est l'auteur de l'attentat de Sarajevo contre l'archiduc François-Ferdinand, héritier du trône d'Autriche. Or cet attentat a déclenché la Première Guerre mondiale. Donc, Gavril Princip est l'auteur de la Première Guerre mondiale.

Ce sont là des raccourcis historiques de pacotille qui frôlent l'absurde. Les responsables du génocide rwandais sont ceux qui l'ont perpétré, ceux qui l'ont organisé, ceux qui l'ont encouragé et ceux qui ont formé et endoctriné les génocidaires. Tenter d'occulter leur responsabilité en faisant porter le blâme du génocide à ceux qui en auraient fourni le prétexte équivalait à se moquer des gens.

Pas d'excuses

J'ai beaucoup lu sur le génocide rwandais, tant parce que je connais le Rwanda depuis 1964 que parce qu'un très grand nombre de mes anciens étudiants ont été exterminés (avec leurs femmes et leurs enfants) lors de cette tragédie.

Je dois dire que je ne sais toujours pas qui est l'auteur de l'attentat contre le président Habyarimana (d'après la plupart des sources,

il y aurait eu « attentat » même si nous n'aurons la preuve absolue de cela que lorsque les coupables en auront été trouvés, et les événements, reconstitués). Il est possible que ce soit Kagame, tout comme il est possible que ce soient les dirigeants du Hutu Power qui vivaient dans l'entourage d'Habyarimana. Je n'exclus, pour ma part, ni l'une ni l'autre des deux hypothèses.

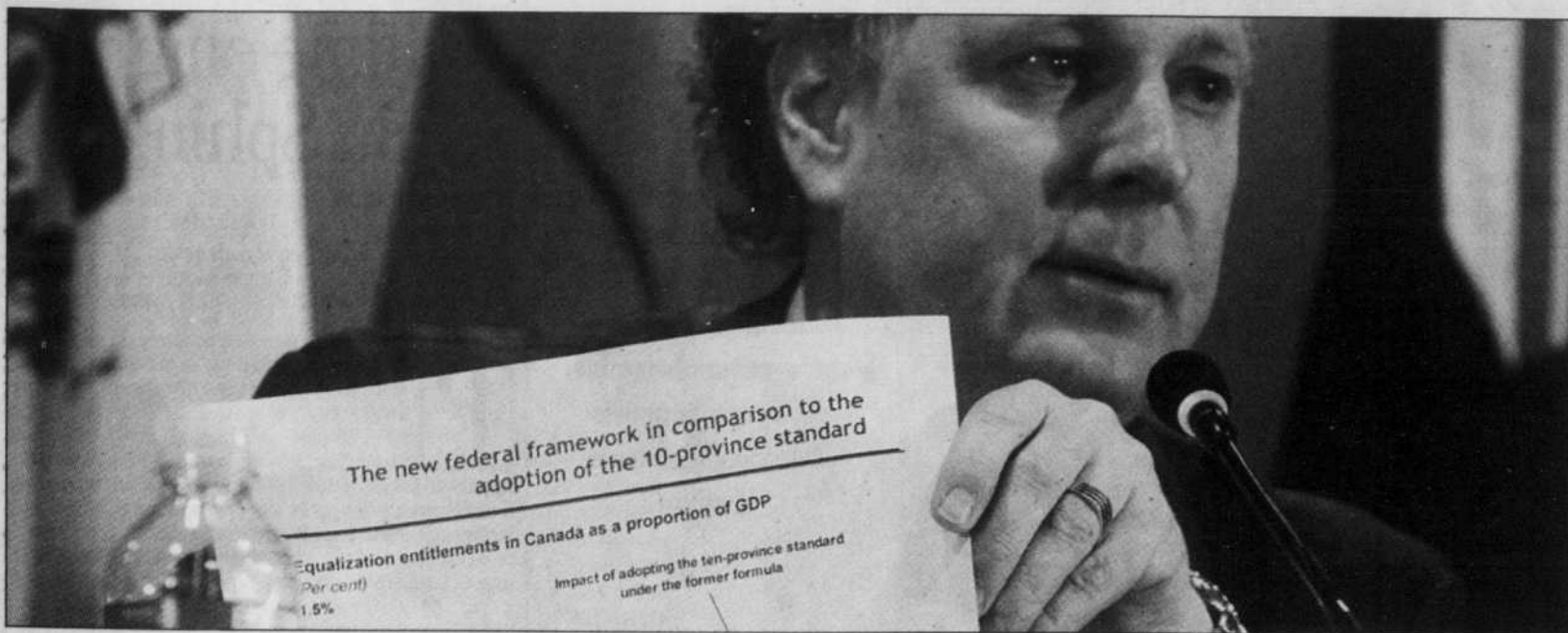
Cela étant, ce qui me semble important de dire et de redire, c'est qu'aucun attentat au monde, perpétré par qui que ce soit, ne peut justifier un génocide, ne peut excuser ceux qui le planifient, ceux qui le lancent (au Rwanda, nous savons avec certitude que le génocide a été amorcé par la garde présidentielle elle-même dans les heures qui ont suivi la mort d'Habyarimana) et ceux qui l'exécutent. Aucune excuse n'est possible. Aucune excuse ne saurait être valable. Chercher à en trouver ne sert à rien et n'ajoute rien.

Qui que soient les assassins d'Habyarimana (dont on se souviendra qu'il porte la responsabilité de l'élimination physique de son prédécesseur, le président Grégoire Kayibanda), le génocide rwandais restera à jamais la responsabilité propre des génocidaires et non pas celle de ceux, quels qu'ils soient, qui leur auraient fourni le prétexte pour réaliser leur projet diabolique.

Si tous les films qui se font et se feront sur cette grande tragédie de notre temps ne servaient qu'à faire passer ce message non par des discours rationnels mais bien par l'appel aux sentiments les plus nobles de tous les habitants de cette planète, ils ont leur raison d'être, quoi qu'en dise M. Philpot.



ACTUALITÉS



«On n'est pas à la fin des discussions, on est au début», a fait valoir Jean Charest au cours d'une conférence de presse hier.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

ONTARIO

SUITE DE LA PAGE 1

L'Ontario à propos de la péréquation et qu'il était toujours disposé à continuer de travailler avec ses homologues des autres provinces. La ministre a précisé que M. McGuinty avait quitté la réunion du Conseil de la fédération en raison d'un débat sur l'électricité qui avait cours à Queen's Park hier.

Le rapport du comité présidé par Janice Stein, de l'université de Toronto, et par Robert Gagné, de l'école des hautes études commerciales, préconise un rehaussement du Transfert social canadien de 4,9 milliards répartis entre les provinces selon leur population respective. Cette recommandation correspond aux vœux du premier ministre de l'Ontario. Mais le rapport établit par ailleurs une nouvelle formule de péréquation basée sur la norme des dix provinces, plutôt que celle des cinq à l'heure actuelle, comprenant les revenus liés à l'exploitation des ressources pétrolières et gazières. Cette formule accorderait 4,7 milliards de plus aux provinces qui touchent de la péréquation, les versements annuels passant de 11,3 milliards à 15,1 milliards, ce qui apparaît inacceptable aux yeux de M. McGuinty. Parmi les dix provinces, seules l'Ontario, l'Alberta et la Saskatchewan n'ont pas droit à la péréquation.

De passage à Terre-Neuve-et-Labrador, le premier

ministre Stephen Harper a appelé les premiers ministres provinciaux à plus de réalisme. «Chaque fois que les premiers ministres des provinces se rencontrent, les chiffres augmentent. Il faut être réaliste», a-t-il déclaré, ajoutant que les provinces se ménagent ainsi une position de négociation.

Critique à l'endroit de la dissidence exprimée par le premier ministre ontarien, Gary Doer estime que M. McGuinty ne peut pas choisir les parties du rapport qu'il aime et rejeter celles qu'il n'aime pas. Il a souligné que le gouvernement ontarien avait recommandé le choix de Janice Stein à titre de coprésidente du comité responsable du rapport. M. Doer a signalé que le rapport conclut que les taxes et les impôts n'auront pas à augmenter pour couvrir la hausse de la péréquation en raison des surplus croissants du gouvernement fédéral.

De son côté, Pat Binns a souligné que bien que les Ontariens contribuent davantage aux revenus fédéraux, «ils ont aussi des revenus beaucoup plus importants venant de la richesse de leur secteur manufacturier». Si le Canada doit continuer à exister à long terme, nous avons besoin de la péréquation, a-t-il avancé. «Nous ne pouvons pas laisser le grand frère de la Confédération prendre la voiture et la carte de crédit», a-t-il illustré.

Si Jean Charest n'a pas voulu exprimer de malaise par rapport à la position marquée de son homo-

logue ontarien, le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Benoît Pelletier, a été plus loquace. «J'ai trouvé que c'était une sortie étonnante», a dit le ministre. «Ce n'est pas l'idéal» qu'un communiqué dissident soit émis lors d'une réunion du Conseil de la fédération.

M. Pelletier a mis en doute l'argumentation de M. McGuinty selon laquelle les Ontariens seraient désavantagés dans le système canadien. «Cela reste à démontrer», a-t-il affirmé. «Il faut faire attention à une telle analyse parce qu'on pourrait aussi regarder la balance commerciale qui existe entre l'Ontario et les autres provinces canadiennes pour voir si l'Ontario est si déficitaire que ça.»

Le ministre Pelletier s'est dit confiant que le Conseil de la fédération puisse arriver à un compromis. «Je crois que [M. McGuinty] veut établir son point très clairement, mais je suis convaincu qu'en cours de route, il va apporter des nuances.»

Benoît Pelletier considère que le Québec est sorti gagnant de cette réunion puisque les autres premiers ministres ont largement appuyé sa position. «Ça nous change de conférences que nous avons connues par le passé, où, à la sortie, on disait que le Québec était isolé.»

Le Devoir

BERNIER

SUITE DE LA PAGE 1

pendant qu'on expliquait à Ottawa qu'il s'agissait simplement d'une «confusion» de la part du ministre.

Le ministre Bernier a également soutenu qu'un plan de garanties de prêts est une solution de dernier recours qui sera déployée seulement si les négociations avec Washington achoppent. Cette position inquiète l'industrie du bois d'œuvre, qui se dit «à bout de souffle».

Le ministre beauceron a fait ces déclarations lors d'un entretien accordé hier matin à la radio 93,3 FM de Québec. Maxime Bernier était invité sur les ondes en même temps que le leader en Chambre du Bloc québécois, Michel Gauthier. Les deux hommes ont discuté du conflit du bois d'œuvre qui empoisonne les relations commerciales canado-américaines et qui a forcé les entreprises forestières du pays à verser 5,3 milliards de dollars en droits compensatoires au gouvernement américain. Cette somme dort en ce moment dans une fiducie aux États-Unis en attendant la résolution du conflit.

«Nous, on veut régler le dossier du bois d'œuvre, et la façon de le régler, ce que les entreprises veulent, c'est ravailler leurs 5,3 milliards, a d'abord soutenu Maxime Bernier. On discute avec les Américains pour régler ça. Si jamais les discussions achoppent, nous allons donner les moyens à l'industrie du bois d'œuvre de se restructurer pour être plus compétitive.»

Est-ce à dire que les entreprises pourront être appuyées seulement si les négociations avec les États-Unis échouent?, a demandé l'animateur. «Eh bien, effectivement, la solution à long terme, c'est la négociation. C'est notre priorité», a affirmé le ministre de l'Industrie.

M. Bernier a ensuite soutenu que le fait d'offrir des garanties de prêts aux compagnies forestières afin de leur permettre de sortir plus facilement de la crise n'est pas simple et a de lourdes conséquences. «Quand on dit que des garanties de prêts, ça ne coûte rien... Écoutez, 5,3 milliards! Êtes-vous prêt à donner 5,3 milliards des payeurs de taxes québécois et canadiens à une industrie forestière, l'argent de tout le monde, alors que ces 5,3 milliards sont aux États-Unis? Pour nous, la priorité, c'est d'aller chercher ces 5,3 milliards aux États-Unis», a-t-il lancé.

Le ministre a ensuite affirmé que la probabilité

d'aller chercher cette somme qui dort au sud de la frontière «est de quasi-zéro» selon «tous nos avis juridiques». Pour Maxime Bernier, chaque dollar de garantie de prêt, «le gouvernement doit l'avoir dans son budget», justement parce qu'Ottawa ne pourra peut-être pas se rembourser à même les 5,3 milliards si cette somme ne revient jamais au pays.

«Si c'était facile et que ça ne coûtait rien, le gouvernement l'aurait fait depuis quatre ans, a lancé Maxime Bernier. Les gens savent bien que si ça n'a pas été fait, c'est parce que c'est l'argent de nos taxes, a continué le ministre. Si on n'est pas capable avec la négociation, on va regarder toutes nos options, notamment les garanties de prêts. Mais ça coûte très cher, ça peut aller jusqu'à cinq milliards de dollars. Avant de donner cinq milliards à une industrie, il faut négocier.»

De graves erreurs

Selon Michel Vincent, directeur à l'économie, au marché et au commerce international au Conseil de l'industrie forestière du Québec, un organisme qui représente les compagnies du secteur, le ministre commis deux graves erreurs. D'abord, il a fait fi des nombreux jugements à l'ALENA en faveur du Canada, et particulièrement du dernier verdict d'un tribunal américain du commerce international. Ce jugement rendu la semaine dernière interdit aux compagnies américaines du bois d'œuvre de faire main basse sur les 5,3 milliards puisque cela enfreindrait les règles de l'ALENA.

«Il est à peu près impossible de ne rien récupérer de ces milliards, a soutenu Michel Vincent au Devoir. Même si on perd en bout de piste et que les droits restent à 10 %, ce qui serait étonnant, il faudrait que les États-Unis nous remboursent les milliards qu'ils ont pris quand les droits étaient à 27 %». Selon lui, cela permettrait au Canada de récupérer «au moins 50 %» des cinq milliards.

Ensuite, le ministre semble mal comprendre ce que signifie une garantie de prêt. «Je ne sais pas comment il fait son calcul», a lâché M. Vincent. Le Bloc québécois s'est dit «choqué» par la «méconnaissance» du ministre puisqu'une garantie de prêt ne nécessite aucune sortie de fonds. «Par définition, une garantie de prêt est un endossement du gouvernement. Il n'est

donc pas question de donner de l'argent aux entreprises forestières mais bien de les aider à se procurer des liquidités [à la banque] qui leur permettront de poursuivre leurs activités jusqu'à la fin du conflit», a expliqué Paul Crête, critique du parti en matière d'industrie.

Du côté de l'industrie forestière, on s'inquiétait hier d'entendre ces paroles du ministre. «Il n'est pas question de donner 5,3 milliards à l'industrie du bois d'œuvre! On ne demande pas la charité. On veut pouvoir emprunter à la banque à un taux normal. On veut pouvoir utiliser cet argent pour être plus compétitifs et, pour ça, il faut que le gouvernement nous aide en signant une simple lettre», a affirmé Michel Vincent.

M. Vincent a expliqué qu'il n'y a aucun lien à faire entre une garantie de prêt et les 5,3 milliards qui dorment aux États-Unis. «Si on récupère cet argent et qu'il est versé aux entreprises canadiennes, nous allons l'utiliser pour rembourser nos prêts, c'est certain. Et si on perd sur toute la ligne, ce qui est peu probable à cause des derniers jugements, les compagnies vont simplement continuer à rembourser leurs prêts avec leur argent. Pour que le gouvernement sorte de l'argent concrètement, il faudrait que les entreprises fassent faillite après avoir obtenu une garantie de prêt. On n'en est pas là», a expliqué Michel Vincent, qui a toutefois tenu à souligner que l'industrie «est à bout de souffle présentement» et a grandement besoin d'aide.

Au cabinet de Maxime Bernier à Ottawa, on a précisé plus tard en journée qu'il s'agissait d'une «confusion» et que le ministre comprend très bien ce qu'est une garantie de prêt. «Le ministre parlait d'un point de vue comptable», a expliqué au Devoir sa directrice des communications, Isabelle Fontaine. «Si on donne des garanties de prêts de cinq milliards, il faut faire une provision comptable de cinq milliards, au cas. Il faut le mettre dans le budget même si, finalement, on ne dépense rien. Le ministre ne dit pas que ça va coûter automatiquement cinq milliards aux contribuables mais qu'il faut le prévoir.» De toute façon, «on n'en est pas là», a-t-elle dit, reprenant la position de son ministre selon laquelle le gouvernement veut d'abord négocier avec les Américains.

Le Devoir

ARMES

SUITE DE LA PAGE 1

armes et leur utilisation illégale à l'échelle mondiale.

«Le Canada a joué un rôle actif dans la promotion de stricts principes de transfert d'armes légères, souligne l'auteur du rapport, Ken Epps. Mais dans sa propre maison, il est loin d'avoir été consciencieux.»

Avec Amnesty International, Oxfam et le Réseau d'action international sur les armes légères (RAIAL), Project Ploughshares a lancé, en 2003 dans 50 pays, l'initiative «Contrôlez les armes». Les chiffres que cette coalition étale dans ses dossiers de presse sont effrayants: 500 000 personnes tuées chaque année par les armes légères, dont 600 millions d'exemplaires sont en circulation dans le monde; huit millions de nouvelles armes fabriquées chaque année par un millier d'entreprises; production de 16 milliards de balles par an... Contrôler la circulation de ces «biens militaires» est un enjeu humanitaire d'autant plus capital, plaide cette coalition, que «la plupart des armes légères illégales étaient, à l'origine, des armes vendues légalement».

Le Canada fait mieux que bien d'autres pays pour s'assurer que ces armes ne se retrouvent pas entre de mauvaises mains, affirme M. Epps, mais la confusion législative et réglementaire ambiante n'exclut pas qu'il ait «récemment approuvé des exportations à des pays où les forces de sécurité sont accusées de violations graves des droits humains». Parmi ces pays, dit M. Epps, il y a par exemple l'Argentine, le Pakistan et le Zimbabwe.

On sait aussi, selon les documents que rend périodiquement publics le gouvernement fédéral, que l'Algérie a acheté des mires, des carabines et des carabines semi-automatiques aux entreprises ontariennes Elcan Optical Technologies et Savage Arms. Récemment rachetée par General Dynamics, l'entreprise SNC TEC, à Le Gardeur, en banlieue de Montréal, a par ailleurs vendu des munitions à l'Iran, à l'Albanie, à des pays du golfe Persique et à la Biélorussie...

Le rapport, publié en mars, éclaire au passage une industrie militaire que le commun des Canadiens connaît peu. Ainsi, le refus du gouvernement canadien de participer à l'aventure irakienne n'a pas empêché SNC TEC, selon M. Epps, de fabriquer des balles de petit calibre utilisées par l'armée américaine en Irak. Grand fournisseur de l'armée canadienne, l'usine de Le Gardeur, signale-t-il, «constitue la plus grande source de production de munitions de tous calibres au Canada».

Le néant américain

Mais ces informations ne sont que quelques-unes des pièces d'un puzzle par ailleurs confus et incomplet, souligne l'expert dans son rapport pointu. Confus parce que les statistiques disponibles renseignent avec imprécision sur le calibre des armes et des munitions qui sont exportées, compliquant d'autant le contrôle de leur utilisation. Incomplet parce que la valeur déclarée des exportations est d'évidence sous-évaluée.

On évalue officiellement à 14 millions de dollars la valeur moyenne des armes légères exportées chaque année par le Canada. Dans les faits, note le chercheur, ce montant mésestime considérablement la valeur réelle des exportations, principalement en raison du fait que des arrangements bilatéraux font en sorte que le matériel expédié aux États-Unis n'est tout simplement pas déclaré. Or les deux tiers des exportations militaires canadiennes totales vont aux États-Unis ou passent par ce pays, un marché, note le rapport, dont le Canada est devenu de plus en plus dépendant au cours des dernières années. «Il est alarmant de ne pas savoir quelle quantité d'armes fabriquées ici transitent par les États-Unis vers d'autres pays, ni de quelle nature elles sont», affirme M. Epps.

L'industrie de l'armement canadienne se résume à une douzaine d'entreprises. Le Canada est considéré comme un joueur «majeur» dans le domaine des armes légères, sans faire partie de la ligue des grands exportateurs que sont les États-Unis, l'Italie, le Brésil, l'Allemagne, la Belgique, la Russie et la Chine.

Il reste que les zones d'ombre et les confusions statistiques qui grèvent la réglementation canadienne font en sorte que le Canada n'est pas à la hauteur de ses engagements internationaux. «Il aurait plus de crédibilité si ses systèmes de contrôle et d'approbation des exportations étaient plus transparents», signale poliment M. Epps. Il y aurait notamment lieu pour le Canada de moderniser les critères — inchangés depuis... 1986 — qui gouvernent l'exportation de matériel militaire à des États au comportement inacceptable afin d'y ajouter des références explicites au droit humanitaire international, au génocide et aux crimes contre l'humanité. «En dépoussiérant ses pratiques et en resserrant ses lignes directrices, le Canada donnerait plus d'autorité à ses appels en faveur de normes universelles plus strictes. La tâche n'est pas insurmontable.»

Le Devoir

CLOUTIER

SUITE DE LA PAGE 1

au sujet du courriel en question.

Le porte-parole des Services correctionnels, Jean-Yves Roy, a pour sa part avoué sa surprise devant cette situation exceptionnelle. «À l'heure actuelle, on ne connaît pas la nature de l'information, on va en prendre connaissance», a-t-il dit.

Pour le moment, aucune nouvelle accusation ne pèse sur Guy Cloutier. Dans son courriel à la CNLC, la troisième victime présumée située à 1974-75 la période où les agressions seraient survenues. À cette époque, Cloutier était déjà en selle dans l'industrie naissante du show-business québécois à titre de propriétaire-fondateur des Disques Nobel et gérant de la carrière de René Simard.

À l'âge de 13 ans, en 1974, Simard avait remporté

deux prix lors du Festival international de la chanson de Tokyo. Cette année-là, Cloutier revendiquait aussi la production d'un hit de l'époque, *Agadou-dou-dou*, de Patrick Zabé.

L'impresario a «mis au monde» les frères René et Nathalie Simard. Mais il a aussi brisé l'unité de la famille. Le 17 novembre 2004, il reconnaissait sa culpabilité à des accusations d'agression sexuelle et d'attentat à la pudeur à l'encontre de deux victimes d'âge mineur. L'une d'elles a choisi de rester dans l'ombre, mais l'autre, Nathalie Simard, a obtenu du tribunal la permission de raconter haut et fort son histoire d'horreur après la condamnation de Cloutier afin d'inciter les victimes d'agressions sexuelles à dénoncer les violeurs d'enfance.

De 11 ans à 18 ans, la jeune Simard a été violée à

répétition par Guy Cloutier, qui la considérait comme un bien en sa possession absolue. Elle a subi sa première agression avant même de fêter ses 13 ans.

En mars 2004, Mme Simard avait trouvé le courage de confronter Cloutier, chez elle, pendant que des policiers de la SQ enregistraient leur conversation. Guy Cloutier s'est incliné devant cette preuve accablante en s'avouant coupable de ces crimes. Le 20 décembre 2004, le juge Robert Sansfaçon lui infligeait une peine de 42 mois de pénitencier.

Guy Cloutier devenait admissible à une libération conditionnelle après le tiers de sa peine, soit 14 mois. Pendant son séjour au pénitencier, il a complété le programme VISA (Violence interdite sur autrui), une thérapie de trois mois visant à réduire le risque de récidive chez les agresseurs d'enfants. Léopold Fournier, qui accompa-

gnait Cloutier lors de ses comparutions en cour, a récemment indiqué à une équipe de l'émission *Enjeux* que son ami avait changé à la suite de cette thérapie. Il prenait notamment toute responsabilité des torts causés à Nathalie Simard et à l'autre victime, dont l'identité ne pourra jamais être révélée en vertu d'une ordonnance judiciaire.

L'audience d'hier devant la Commission nationale des libérations conditionnelles a d'ailleurs commencé par un huis clos de 45 minutes afin d'aborder des faits liés à cette deuxième victime, âgée de 12 à 17 ans lors des agressions.

Une bonne vingtaine de journalistes assistaient aux audiences avant qu'elles ne soient interrompues par ce courriel aux allures de véritable coup de théâtre.

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courrier abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre à la disposition de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 800, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.